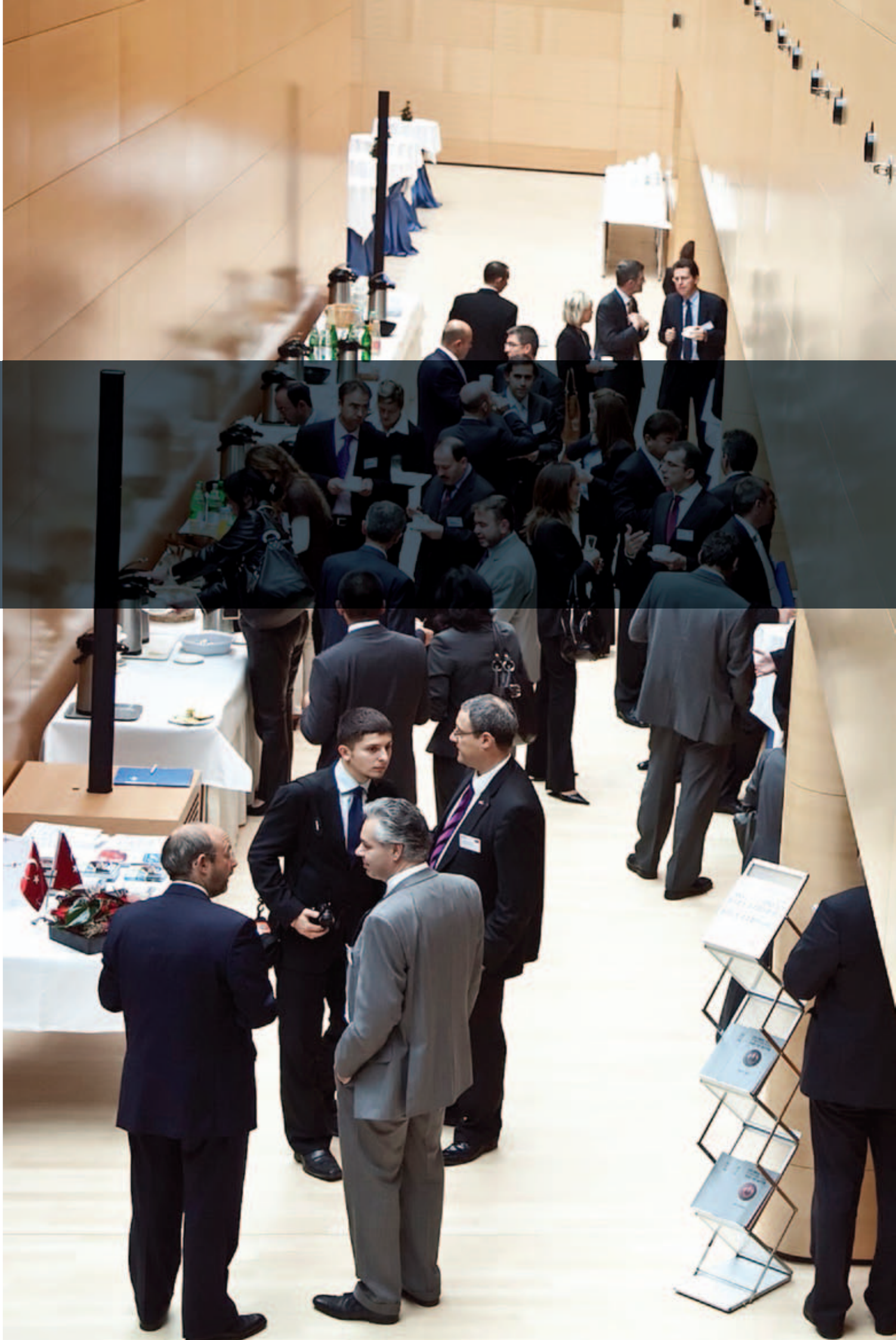


RAPPORT ANNUEL

2010

CHAMBRE DE COMMERCE DE LUXEMBOURG
www.cc.lu





RAPPORT ANNUEL

2010

CHAMBRE DE COMMERCE DE LUXEMBOURG
www.cc.lu

L'ACTIVITÉ 2010 EN CHIFFRES

(CHIFFRES 2009 ENTRE PARENTHÈSES)

- 189 (137) avis émis sur des projets de loi et de règlements grand-ducaux
- 5.505 (4.395) réponses aux courriers électroniques envoyés à l'Espace Entreprises
- 610 (571) demandes en autorisation d'établissement accompagnées par l'Espace Entreprises
- 12.716 (12.219) certificats d'origine délivrés
- 15 (9) missions économiques, visites d'Etat et *roadshows*
- 9 (15) visites accompagnées et stands collectifs à des foires internationales
- 105 entreprises luxembourgeoises à la Semaine commerciale organisée à l'Exposition Universelle 2010 à Shanghai
- 53 (62) journées d'opportunités d'affaires
- 35.000 (34.000) exemplaires du magazine « Merkur » diffusés chaque mois
- 63.306 (61.370) visiteurs par mois sur www.cc.lu

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2010 a été marquée par des défis d'envergure. De manière générale, la crise économique et financière et ses turbulences ont mis en lumière les défis auxquels l'Europe se trouve confrontée en termes de gouvernance économique, notamment l'impérieuse nécessité d'introduire un mécanisme élargi de surveillance macro-économique en complément des efforts à conduire en termes de consolidation budgétaire et de réformes structurelles. Les réflexions du Conseil européen ont conduit à la mise en place, fin 2010, d'un cadre juridique visant des actions ciblées pour atteindre un niveau d'intégration économique et financier semblable à celui atteint par le marché intérieur et l'union monétaire. Les principales modalités de ce cadre sont l'élargissement de la surveillance économique avec la mise en place d'un nouveau mécanisme de surveillance, la coordination élargie entre Etats membres à travers la mise en place du « semestre européen », le renforcement de la discipline budgétaire et la création d'un cadre solide pour gérer les crises.



La Chambre de Commerce suit de près ce processus de coordination européen, qu'elle salue et accompagne avec des suggestions à l'égard du gouvernement, sachant que le plan national de réforme qui sortira de ces navettes entre Luxembourg et Bruxelles sera la base de travail pour établir le budget de l'Etat que la Chambre de Commerce commente tous les ans avec beaucoup de rigueur et minutie. Malheureusement pour l'instant la discussion sur l'avenir du Luxembourg à l'horizon 2020 n'a pas véritablement encore été menée en profondeur dans notre pays. La Chambre de Commerce s'emploiera à contribuer à ce débat essentiel, ce d'autant plus que les réformes tant nécessaires que la crise de 2008 a rendu inévitables, ne sont pas ou peu entamées, comme l'a tristement illustré l'échec de la Tripartite au printemps 2010. C'est dans le cadre de négociations bipartites que le gouvernement et les représentants patronaux ont finalement pu trouver un accord apportant - quand il sera mis en œuvre, ce qui n'est pas encore le cas au moment où j'écris ces lignes - des avancées concrètes en matière de simplification administrative en faveur des entreprises et en matière de soutien à la formation continue à travers le relèvement de la participation étatique aux frais de formation. Les entreprises souhaitant saisir cette opportunité pour investir dans la formation de leurs employés et s'assurer ainsi un avantage compétitif, trouveront en la « Luxembourg School for Commerce » un partenaire de premier choix pour tous leurs besoins en formation.

Consciente de l'importance d'une économie performante et compétitive, la Chambre de Commerce a multiplié en 2010 ses efforts pour soutenir ses ressortissants dans le développement de leurs activités, défendre leurs intérêts auprès du gouvernement, promouvoir leur savoir-faire sur des marchés étrangers et encourager la création de nouvelles entreprises. On pourrait citer, à titre d'exemple, les près de 200 avis rédigés sur des projets de loi et de règlements grand-ducaux ou encore les nombreuses missions économiques menées vers des destinations aussi diverses que l'Inde, la Russie, Israël, l'Angola ou encore le Portugal et la Belgique, sans oublier la Semaine commerciale luxembourgeoise organisée au mois d'octobre à l'Exposition Universelle de Shanghai, qui a vu la participation de plus d'une centaine d'entreprises luxembourgeoises, qui ont au cours de cinq journées sectorielles rencontré en tout près de mille partenaires chinois. Cet événement a eu lieu au moment de la journée



consacrée au Luxembourg en présence de S.A.R. le Grand-Duc et a permis de placer le Grand-Duché sur l'échiquier mondial en profitant d'un Pavillon auquel la Chambre de Commerce a contribué et qui fut, avec 7 millions de visiteurs, parmi les plus attractifs de l'Expo Shanghai 2010.

Outre sa mission d'accompagner les entreprises dans leur démarches de globalisation, la Chambre de Commerce a également encouragé activement la création de nouvelles entreprises en promouvant l'esprit d'entreprise et en assistant les porteurs de projets par de très nombreux services de soutien et initiatives, tels que le concours 1,2,3 Go dont la 10^e édition a été organisée en 2010, ou le programme « BusinessMentoring » lancé en février 2010 avec l'ambition de réduire les risques d'échec en proposant un accompagnement de jeunes dirigeants d'entreprise par des mentors expérimentés. Il convient aussi de citer les initiatives remarquables fournies par l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce pour

faciliter aux créateurs d'entreprises les démarches nécessaires à la concrétisation de leur projet. Je me félicite dans ce cadre des démarches entreprises en 2010 pour faire avancer le rattachement de l'Espace Entreprises au guichet unique virtuel de l'Etat et faciliter ainsi considérablement la prise en charge des demandes et dossiers de création d'entreprises, qui peuvent désormais être traités de manière entièrement informatisée.

Dans un monde globalisé où les informations sont relayées en temps réel, la communication joue un rôle primordial. La Chambre de Commerce a constitué en 2010 une Commission Communication, réunissant plusieurs membres élus, la direction et le service communication, pour procéder à une réévaluation globale de la politique de communication de la Chambre de Commerce. A cet effet, une enquête a été menée auprès des membres élus et d'un échantillon d'entreprises participant régulièrement aux activités de la Chambre pour récolter des informations sur la perception du rôle et des missions de la Chambre, ainsi que sur son image de marque. Je me réjouis du fait que l'enquête a attesté une bonne image de marque et une excellente crédibilité à la Chambre de Commerce et a confirmé ses missions en retenant comme principales valeurs de son action la satisfaction client, l'intérêt économique général et l'intégrité. La communication revitalisée arrive à un moment crucial où notre maison a vu son statut consolidé et modernisé par la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce. Je me réjouis que cette loi ait été adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés, soulignant ainsi le consensus qui existe dans notre pays sur son rôle, son action et son ambition.

La Chambre de Commerce continuera à mener le dialogue avec les entreprises, le public, le gouvernement et ses nombreux partenaires de par le monde, en s'appuyant sur la conviction qu'un environnement économique sain, un cadre juridique attractif et des entreprises compétitives restent le meilleur garant du bien-être du pays et de ses habitants. Je souhaite remercier toutes les personnes, membres élus, entrepreneurs et personnel de la Chambre de Commerce, qui s'attèlent chaque jour à faire en sorte que la « success story » du Grand-Duché puisse être perpétrée longtemps encore. Ils continueront à avoir tout le soutien de la Chambre de Commerce.

Michel Wurth
Président

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

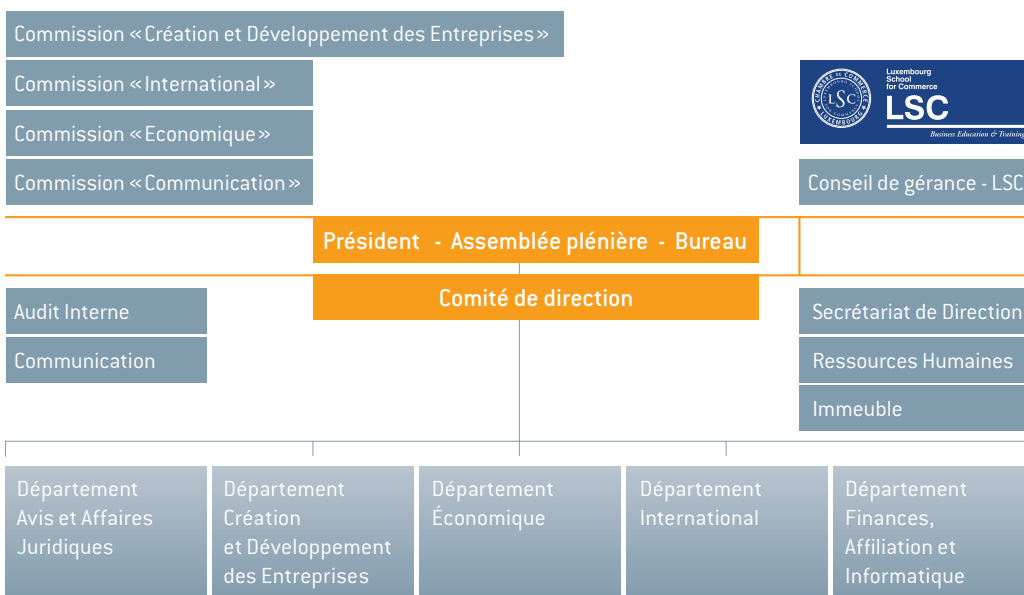
De gauche à droite : *Debout* : Marc Wagener, Evie Roos, Marc Lauer, Rik Vandenberghe, Rafik Fischer, Carlo Thill, Jean-Claude Finck, Hermann Lange, François Koepp, Marc Solvi, Christian Thiry, Corinne Cahen, Anna Felgen Suardi, Carlo Schlessler, Marc Decker, Raymond Munhoben, Raymond Schadeck, Michel Rodenbourg, Marc Jacobs, Guy Kerger et Paul Emering. *Assis* : Fernand Ernster, Jean J. Schintgen, Michel Wurth, S.E. Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et ministre de tutelle de la Chambre de Commerce d'après la loi, Pierre Gramegna, Robert Dennewald et Frank Wagener.



” ORGANISATION ”

La Chambre de Commerce est constituée d'une assemblée plénière composée de 25 membres, élus pour 5 ans et répartis dans 6 groupes électoraux. Elle est l'organe de décision souverain de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble de ses ressortissants. L'assemblée plénière fixe l'organisation interne de la Chambre de Commerce et désigne le directeur général dont la nomination est soumise à l'approbation du gouvernement.

Elle peut déléguer certains de ses pouvoirs au président et au Bureau de la Chambre de Commerce, qui se compose du président, Michel Wurth et de quatre vice-présidents, à savoir Frank Wagener, Fernand Ernster, Jean J. Schintgen et Robert Dennewald, élus par l'assemblée plénière.





L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

➤ Groupe 1 - Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges)

Corinne Cahen, commerçante ; Marc Decker, commerçant ; Fernand Ernster, commerçant ; Anna Felgen Suardi, commerçante ; Marc Jacobs, commerçant ; Guy Kerger, commerçant ; Raymond Munhowen, commerçant ; Michel Rodenbourg, commerçant.

➤ Groupe 2 - Sociétés de participations financières (1 siège)

Carlo Schlessler, administrateur de sociétés.

➤ Groupe 3 - Industrie, PMI et PME (8 sièges)

Robert Dennenwald, ingénieur ; Hermann Lange, directeur financier ; Evie Roos, vice-présidente ; Raymond Schadeck, réviseur d'entreprises ; Marc Solvi, directeur général ; Christian Thiry, industriel ; Marc Wagener, directeur ; Michel Wurth, directeur général.

➤ Groupe 4 - Banques, caisses rurales et autres activités financières (5 sièges)

Jean-Claude Finck, banquier ; Rafik Fischer, banquier ; Carlo Thill, banquier ; Rik Vandenberghe, banquier ; Frank Wagener, banquier.

➤ Groupe 5 - Assurances (1 siège)

Marc Lauer, directeur.

➤ Groupe 6 - Hôtellerie, restauration et cafetiers (2 sièges)

François Koepp, hôtelier ; Jean J. Schintgen, hôtelier.

LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL DE GÉRANCE DE LA LSC

L'assemblée plénière désigne également, pour une durée de 5 ans, les commissions spécialisées suivantes :

➤ Commission « Création et Développement des Entreprises »

Corinne Cahen, Marc Decker, Anna Felgen Suardi, Marc Jacobs, Guy Kerger, François Koepp, Raymond Munhowen, Michel Rodenbourg, Jean J. Schintgen, Carlo Thill, Rik Vandenberghe et Marc Wagener.

➤ Commission « International »

Rafik Fischer, Marc Jacobs, Raymond Schadeck, Carlo Schlessler, Marc Solvi et Christian Thiry.

Ces commissions sont présidées par un membre élu désigné par l'assemblée plénière et assistées par les services de la Chambre de Commerce. Elles font un rapport régulier de leurs activités à l'assemblée plénière.

➤ Commission « Economique »

Marc Decker, François Koepp, Marc Lauer, Raymond Munhowen, Raymond Schadeck, Jean J. Schintgen, Carlo Schlessler, Carlo Thill et Christian Thiry.

➤ Commission « Communication »

Fernand Ernster, Guy Kerger, Raymond Schadeck, Frank Wagener

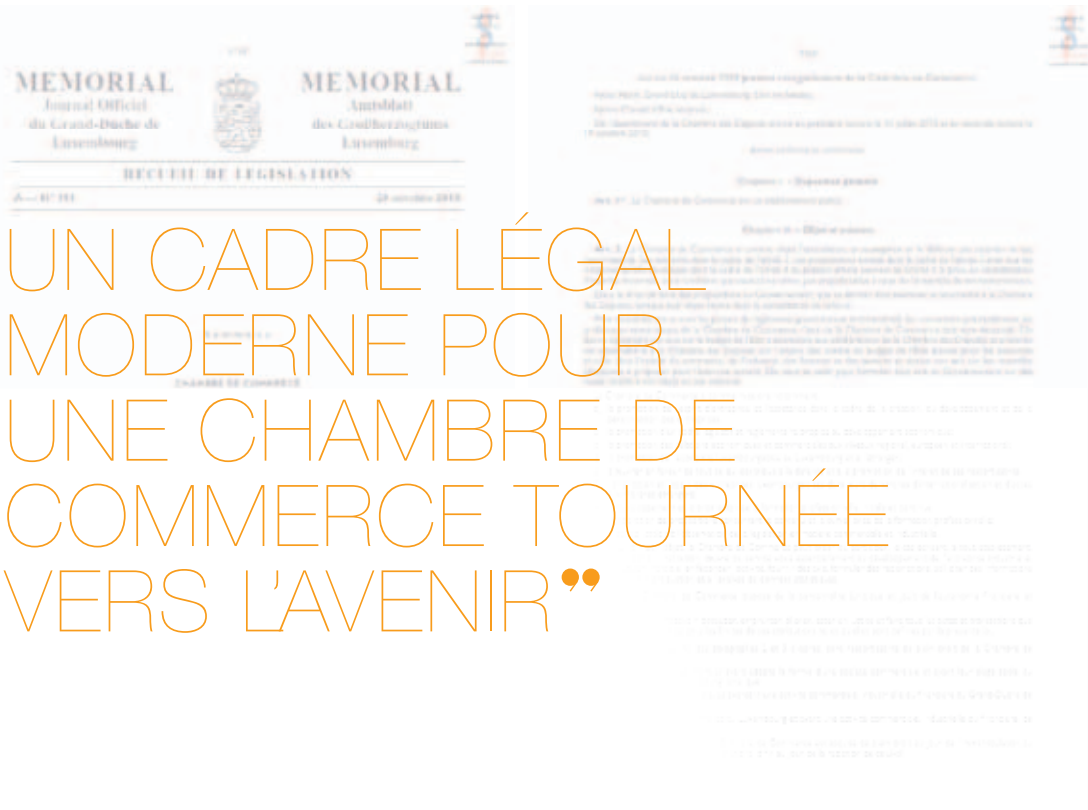
➤ Conseil de gérance

Corinne Cahen, Fernand Ernster, Anna Felgen Suardi, Pierre Gramegna, Marc Jacobs, Guy Kerger, François Koepp, Fouad Rathle, Evie Roos et Jean J. Schintgen.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Pierre Gramegna, directeur général ; Paul Emering, directeur LSC, Département Avis et Affaires juridiques (a.i.) ; Steve Breier, Département Finances, Affiliation et Informatique ; Gérard Eischen, Département Création et Développement des Entreprises ; Carlo Thelen, Département International et Département Economique ; Patrick Ernzer, secrétaire du comité, Service Communication.





“ UN CADRE LÉGAL MODERNE POUR UNE CHAMBRE DE COMMERCE TOURNÉE VERS L'AVENIR ”

Par la loi du 26 octobre 2010 le cadre légal qui régit la Chambre de Commerce a été profondément réformé. Cette réforme a été rendue nécessaire, d'une part, par les besoins de modernisation des dispositions légales et réglementaires subséquentes régissant la Chambre de Commerce depuis la loi du 4 avril 1924 sur les chambres professionnelles et, d'autre part, par le besoin de clarifier les aspects relatifs aux règles d'affiliation et de cotisations des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier celles des sociétés de participations financières.

La Chambre de Commerce en tant que chambre professionnelle est une des institutions les plus anciennes, remontant aux origines de l'Etat luxembourgeois. En 1839, le pouvoir souverain de l'époque Guillaume II, estimant qu'il serait « utile pour le développement du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché de Luxembourg », décida d'instituer la Chambre de Commerce par l'arrêté royal du 1^{er} octobre 1841.

Par la loi de base du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective, le législateur a attribué à la Chambre de Commerce, ainsi qu'aux autres chambres professionnelles la jouissance des avantages de la personification civile, avec des objets et missions diverses confiés à la Chambre de Commerce. Après plus de quatre-vingt ans, il s'est avéré opportun de moderniser, d'adapter et de sécuriser l'organisation, le fonctionnement, les objets et missions de la Chambre de Commerce.

CONFIRMATION DE L'INSTITUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Tantôt qualifié d'organisme de droit public, tantôt d'établissement public ou encore de personne morale de droit public, la Chambre de Commerce se voit attribuer incontestablement la qualité d'un établissement public par la loi du 26 octobre 2010. Cet ancrage de la qualification s'est fait en parfaite conformité avec la Constitution.

Afin de lui garantir son autonomie financière, pilier indispensable dans le cadre des missions lui étant attribuées, la Chambre de Commerce a, de par la nouvelle loi, le pouvoir réglementaire en ce qui concerne la fixation des cotisations dues à la Chambre par ses ressortissants. La Chambre a aussi la faculté de créer ou de participer à tout établissement, société, association, institution, oeuvre ou service, qui agit dans l'intérêt économique général des entreprises luxembourgeoises.

La Chambre de Commerce a comme objet l'articulation, la sauvegarde et la défense des intérêts de ses ressortissants. Ses avis émis ainsi que les initiatives qu'elle développe dans le cadre de ses missions peuvent se limiter à la prise en considération d'intérêts sectoriels, sous condition que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses ressortissants.

La Chambre de Commerce a comme missions notamment:

- a) la promotion de l'esprit d'entreprise et l'assistance dans le cadre de la création, du développement et de la pérennisation des entreprises;
- b) la promotion d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement économique;
- c) la promotion des relations économiques et commerciales aux niveaux régional, européen et international;
- d) la promotion de l'économie luxembourgeoise au Luxembourg et à l'étranger;
- e) d'oeuvrer en faveur de tout ce qui contribue à la défense et à la promotion de l'intérêt de ses ressortissants;
- f) l'orientation et l'appui des entreprises luxembourgeoises dans leurs démarches d'internationalisation et d'accès aux marchés étrangers;
- g) le développement et la promotion de la formation professionnelle initiale et continue;
- h) l'élaboration de propositions concernant le contenu et la surveillance de la formation professionnelle;
- i) la sensibilisation à l'observation de la législation en matière commerciale et industrielle.

PRÉCISION DE LA QUALITÉ DE RESSORTISSANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La nouvelle loi détermine également avec certitude la qualité de ressortissant de plein droit de la Chambre de Commerce, trace la délimitation de la possibilité de double-affiliation à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers, évitant par là toute incertitude juridique et toute confusion parmi les ressortissants des deux chambres professionnelles.

SIMPLIFICATION DANS LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE


La composition de la Chambre de Commerce est appelée à refléter l'économie actuelle du pays. Les différents groupes électoraux, dont le nombre de 8 a été réduit à 6 par arrêté grand-ducal du 27 août 2008, ont droit à un nombre déterminé de délégués (membres élus) dont le nombre total s'élève à 25 membres effectifs et 25 membres suppléants. Ce texte d'exécution garde toute sa pertinence dans le cadre de la nouvelle loi et reste en vigueur.

L'organisation de la Chambre de Commerce, tout en étant précisée davantage par rapport aux dispositions précédentes de la loi de 1924, a le mérite d'être simplifiée au vu des dispositions nouvelles, claires et précises. En tant qu'organe représentatif de la volonté de l'ensemble de ses ressortissants, l'assemblée plénière composée des membres élus issus des élections sur base quinquennale voit son rôle d'organe de décision souverain confirmé par loi.

ANCRAGE DE LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR ET DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS


Concernant l'électorat, la durée du mandat de cinq ans reste inchangée. L'assemblée plénière, telle qu'issue des élections de printemps 2009, dispose d'un mandat qui viendra à échéance en 2014.





L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2010

Un rebond économique mondial et luxembourgeois dans un environnement international incertain, en particulier au niveau européen.



La crise économique mondiale, entamée en 2008 par de considérables perturbations financières, a pleinement frappé au cours d'une année 2009, qui restera comme la plus chaotique à l'échelle internationale depuis la Seconde Guerre mondiale. Les gouvernements ont dû massivement procéder à des politiques volontaristes pour favoriser le redressement de l'activité économique, l'emploi, le pouvoir d'achat et stabiliser le système bancaire, et ce au prix d'une dégradation plus que dangereuse de leurs finances publiques.

Pour autant que la reprise mondiale se soit affirmée en 2010, fondée très largement sur le dynamisme des économies asiatiques, elle demeure pour le moins fragile aux yeux des observateurs et des principales institutions internationales¹, et ce en raison de l'absence de politiques fermes qui favorisent, d'une part, le rééquilibrage interne de la demande publique vers les sources privées et, d'autre part, le rééquilibrage externe des pays en situation de déficit de leur balance courante vers les pays en excédent en termes de ladite balance.

1 : Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2010 (mises à jour en janvier 2011)



”ECONOMIE INTERNATIONALE”

DES DYNAMIQUES DE CROISSANCE TRÈS INÉGALES DANS LE MONDE

Après une croissance soutenue lors du redémarrage initié à la fin de l'année 2009, les économies avancées ont clairement adopté, à la fin de 2010, un sentier d'expansion plus modéré, en raison de l'épuisement des ressorts mécaniques de la croissance (restockage, reprise des échanges internationaux), de la fin progressive des plans de relance mis en place par les gouvernements nationaux et du fait que la reprise masque des réalités économiques différentes selon les pays ou les groupes de pays concernés (notamment les pays développés versus les pays émergents).

La croissance mondiale pour 2010 et 2011 devrait principalement être tirée par les pays émergents, qui ont relativement moins souffert de la crise. Selon les dernières projections du FMI², la croissance mondiale devrait atteindre 4,5% en 2011, et ce à la faveur d'un net rebond des principaux indicateurs globaux que sont par exemple la production industrielle mondiale (+10%), la production d'acier brut (+15%) ou le volume des échanges internationaux (+14%). Les perspectives économiques restent toutefois inégales entre les pays. Alors que la production des pays émergents et en développement devrait croître de 6,5% en 2011 (7,1% en 2010), la croissance n'atteindra que 2,5% en 2011 (3% en 2010) dans les pays avancés, en raison notamment de la sous-utilisation persistante des capacités de production, d'un niveau de chômage important, du processus encore inachevé de désendettement des ménages et, surtout, de l'effort considérable de consolidation budgétaire nécessaire à la remise en ordre de l'état des finances publiques nationales. En outre, parmi les pays développés, à l'expansion économique modérée en 2010, il convient de distinguer entre ceux qui connaissent un rebond de croissance supérieur à la moyenne (par exemple l'Allemagne et la France au sein de la zone euro) et ceux confrontés à de graves difficultés et dont l'économie n'est pas repartie au cours de l'année passée, certains, comme l'Irlande et la Grèce, pour des raisons de crise de la dette souveraine.

PERSPECTIVES
DE L'ÉCONOMIE
MONDIALE,
APERÇU
DES PROJECTIONS
EN CE QUI
CONCERNE
LES ÉCONOMIES
AVANCÉES

SOURCE
FMI (AVRIL 2011)

| | Sur un an | | | | | | 4 ^e trimestre à 4 ^e trimestre | | |
|--|-----------|------|-------------|------|--|------|---|-------------|------|
| | 2009 | 2010 | Projections | | Différence par rapport aux projections de janvier 2011 | | Estimations 2010 | Projections | |
| | | | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | | 2011 | 2012 |
| Production mondiale | -0,5 | 5,0 | 4,4 | 4,5 | 0,0 | 0,0 | 4,7 | 4,5 | 4,4 |
| Pays avancés | -3,4 | 3,0 | 2,4 | 2,6 | -0,1 | 0,1 | 2,7 | 2,6 | 2,5 |
| États-Unis | -2,6 | 2,8 | 2,8 | 2,9 | -0,2 | 0,2 | 2,7 | 3,0 | 2,7 |
| Zone euro | -4,1 | 1,7 | 1,6 | 1,8 | 0,1 | 0,1 | 2,0 | 1,5 | 2,1 |
| Allemagne | -4,7 | 3,5 | 2,5 | 2,1 | 0,3 | 0,1 | 4,0 | 1,9 | 2,5 |
| France | -2,5 | 1,5 | 1,6 | 1,8 | 0,0 | 0,0 | 1,5 | 1,7 | 2,0 |
| Italie | -5,2 | 1,3 | 1,1 | 1,3 | 0,1 | 0,0 | 1,5 | 1,3 | 1,2 |
| Espagne | -3,7 | -0,1 | 0,8 | 1,6 | 0,2 | 0,1 | 0,6 | 1,1 | 1,9 |
| Japon | -6,3 | 3,9 | 1,4 | 2,1 | -0,2 | 0,3 | 2,5 | 2,5 | 1,3 |
| Royaume-Uni | -4,9 | 1,3 | 1,7 | 2,3 | -0,3 | 0,0 | 1,5 | 2,2 | 2,4 |
| Canada | -2,5 | 3,1 | 2,8 | 2,6 | 0,5 | -0,1 | 3,2 | 2,8 | 2,5 |
| Autres pays avancés | -1,2 | 5,7 | 3,9 | 3,8 | 0,1 | 0,1 | 4,8 | 4,3 | 3,7 |
| Nouvelles économies industrielles d'Asie | -0,8 | 8,4 | 4,9 | 4,5 | 0,2 | 0,2 | 6,1 | 5,9 | 3,8 |

2 : Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2010 (mises à jour en avril 2011)

Concernant les Etats-Unis, les projections du FMI tablent sur un scénario probable de poursuite de la reprise entamée à la fin de l'année 2009, mais à un rythme ralenti depuis lors : les dernières données indiquent une production américaine qui a atteint 2,8% en 2010 et devrait demeurer stable en 2011 (2,8%³ également). La composante « consommation des ménages » de la demande intérieure s'est essoufflée sous l'effet conjoint de la hausse du chômage, à plus de 9,5% en 2010 (taux qui devrait se maintenir en 2011) et de la baisse de la valeur nette du patrimoine des ménages (chute de 25% des prix de l'immobilier au cours des trois dernières années). Les risques de déflation pour l'économie américaine expliquent en grande partie les mesures budgétaires de relance adoptées en décembre 2010.

S'agissant de l'Asie, les perspectives sont plus optimistes en termes de reprise de l'activité et, par ricochet, en vue d'une reprise économique mondiale. Dans la plupart des pays asiatiques, la demande intérieure, soutenue par des mesures de relance budgétaire de grande envergure et/ou par une expansion du crédit, a compensé l'évolution défavorable des exportations nettes. Le secteur privé se substitue au secteur public pour tirer la croissance vers le haut.

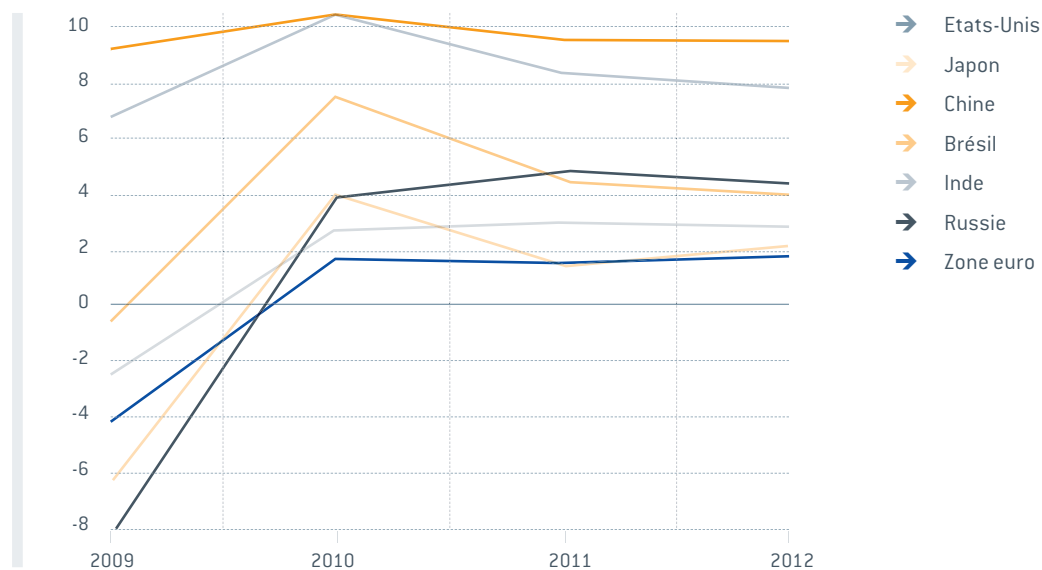
La Chine et l'Inde ont renoué en 2010 avec des taux de croissance de l'ordre des deux chiffres, respectivement de 10,3% et 9,7%, le FMI prévoyant des taux de 9,6% et 8,2% pour 2011⁴. Pour la première, le léger ralentissement observé est notamment dû aux limites imposées à l'accroissement du crédit, aux mesures adoptées pour calmer le marché immobilier et au retrait planifié des mesures de relance budgétaire en 2011, la demande intérieure privée devant, en moyenne, contribuer pour les deux tiers à la croissance et l'activité du secteur public à un tiers environ (pour 2010-2011), avec une contribution quasi nulle des exportations nettes.

En ce qui concerne l'Inde, il faut souligner que les investissements seront, encore en 2011, favorisés par les solides bénéfices des entreprises et les conditions favorables du financement externe. Enfin, alors le FMI notait en début d'année 2011 un rebond qualifié de considérable pour l'économie du **Japon**, avec amélioration de la croissance du PIB réel de plus 10 points entre 2009 et 2010 (-6,3%, +3,9% pour 2010 ; +1,4% pour 2011⁵), sous l'effet d'une hausse de la demande privée et des exportations et malgré une demande intérieure encore molle et des marges de manœuvre budgétaires restreintes, il est un fait que la triple catastrophe du printemps 2011 change la donne, faisant revoir les prévisions à la baisse, et laissant de nombreux acteurs économiques de la planète dans une incertitude évidente.

D'autres grandes économies semblent tirer leur épingle du jeu dans le contexte de la reprise mondiale. Le moteur du bloc latino-américain que constitue **le Brésil** a maintenu en 2010 une cadence de progression élevée (+7,5%), mais il devrait voir son rythme de croissance diminuer autour de 4,5% en 2011, avec le risque concomitant de tensions inflationnistes. Les projections du FMI indiquent, pour **la Russie**, une croissance de la production de l'ordre de 4% en 2010 et de 4,8% en 2011 ; une légère reprise semble s'imposer. Selon l'organisation internationale, la hausse progressive des salaires réels et la diminution du chômage devraient soutenir la consommation.

PRODUCTION MONDIALE (EN %)

SOURCE
CALCULS DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE
(DONNÉES DU FMI,
AVRIL 2011)



| PROJECTIONS | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------|------|------|------|------|
| Etats-Unis | -2,6 | 2,8 | 2,8 | 2,9 |
| Japon | -6,3 | 3,9 | 1,4 | 2,1 |
| Chine | 9,2 | 10,3 | 9,6 | 9,5 |
| Brésil | -0,6 | 7,5 | 4,5 | 4,1 |
| Inde | 6,8 | 10,4 | 8,2 | 7,8 |
| Russie | -7,8 | 4,0 | 4,8 | 4,5 |
| Zone euro | -4,1 | 1,7 | 1,6 | 1,8 |

Si la croissance mondiale doit son rebond en 2010 pour une grande part aux pays émergents, puis son maintien relatif en 2011 à l'Asie et à l'Amérique latine, il n'en reste pas moins que les risques de surchauffe pour ces économies sont réels, sous l'effet principalement de tensions inflationnistes nourries par l'accélération de la hausse des prix de matières premières, avec à la clé des perspectives de politiques de resserrement monétaire et, partant, de ralentissement de la croissance. Par ailleurs, le contexte économique international se caractérise au début de l'année 2011 par les réunions programmées du G-20⁶ qui se fixe pour mission d'améliorer les instruments de gouvernance mondiale et de régulation des marchés monétaires, financiers et de matières premières, agricoles et alimentaires, et ce en vue de favoriser la consolidation d'une croissance économique qui se voudrait durable et qualitative (substitution progressive de la demande privée à la demande publique, consolidation fiscale, « global rebalancing »). Au niveau européen, la problématique se décline eu égard aux préoccupations nationales en termes de soutenabilité des finances publiques.

6 : Forum économique créé en 1999 suite à la crise financière asiatique et regroupe 19 Etats de l'UE.



”ECONOMIE EUROPÉENNE”

L'Union européenne (UE) en général et la zone euro en particulier sont sorties de la récession au cours de l'année 2010, avec toutefois un essoufflement au 3^e trimestre (+0,4% après +1% au 1^{er} semestre) et un rebond favorable en fin d'année selon les principales enquêtes de conjoncture. La reprise d'activité n'a cependant pas permis de renouer avec les niveaux trimestriels de PIB d'avant crise (-3 % par rapport au pic du 1^{er} trimestre 2008). Au total, sur l'ensemble de l'année, la croissance annuelle aura été modérée concernant les pays ayant adopté la monnaie unique (+1,7%⁷), en comparaison aux pays de l'OCDE et aux performances passées (+2,1 % en moyenne entre 1995 et 2008). De même, les perspectives de croissance demeurent relativement limitées pour 2011 (de l'ordre de +1,6%) et pour 2012 (près de 1,8%)⁸, notamment en raison de la modération des effets stocks, de la fin des stimuli budgétaires, de la montée en puissance des mesures de consolidation fiscale et d'une certaine décélération du commerce mondial. Tout l'enjeu consiste pour ces pays, au sortir de 2010, à réduire « finement et intelligemment » leur endettement pour assurer la stabilité à long terme sans sacrifier la reprise à court terme.

Une limitation des dépenses des ménages ainsi qu'une relative prudence des entreprises en matière d'investissement ne sont pas du reste à exclure, ce qui participera vraisemblablement de difficultés de reprise économique forte et durable à moyen terme. De surcroît, la croissance de la zone euro devrait sous-tendre des dynamiques disparates entre les pays membres avec, en particulier, un rebond marqué de l'Allemagne et sensible de la France, mais avec plusieurs pays encore en situation fragile, voire dangereuse, comme l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Grèce, ces deux derniers étant en récession prolongée et en plein tempête de dettes souveraines.

L'inflation annuelle, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), après avoir nettement ralenti en 2009 (0,3% pour la zone euro et 1% pour l'UE) est revenue à un rythme annuel supérieur à 2% en 2010 (2,4% en janvier 2011 pour la zone euro). Les pays européens sont pris dans un étau entre, d'un côté et comme l'ensemble de l'économie mondiale, les pressions très fortes de la remontée des prix de l'énergie et des matières premières et alimentaires, principalement depuis le 2^e semestre 2010, et, d'un autre côté, des conditions internes assez défavorables à une véritable reprise de l'inflation (chômage en hausse ou se maintenant, modération salariale, perspectives de croissance peu enthousiastes). Le tout s'inscrit par ailleurs dans un contexte incertain fait de risques inhérents au marché de crédit et du système bancaire, exposé actuellement aux dettes souveraines.

Les effets de la crise sur **l'emploi** au sein de l'UE en 2010⁹ continuent à être importants, quoique différents selon les pays. Dans la zone euro (ZE16), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 9,9% en janvier 2011 comparé à 10,0% en décembre 2010. Il était de 10,0% en janvier 2010. Dans l'UE27, le taux de chômage s'est élevé à 9,5% en janvier 2011 comparé à 9,6% en décembre 2010. Il était de 9,5% en janvier 2010. Selon les estimations d'Eurostat, 23,048 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage en janvier 2011 dans l'UE27, dont 15,775 millions dans la zone euro. Par rapport à décembre 2010, le nombre de chômeurs a diminué de 43 000 dans l'UE27 et de 72 000 dans la zone euro. Comparé à janvier 2010, le chômage a enregistré une hausse de 99 000 dans l'UE27 et est resté quasiment stable dans la zone euro. Ceci entretient la problématique structurelle de sous-utilisation des capacités de production de l'appareil productif européen.

La croissance **allemande** a, malgré une certaine faiblesse attendue dans la croissance chez ses partenaires commerciaux, été tirée par la vigueur des exportations manufacturières en 2010. Le dynamisme de la demande intérieure a permis de porter à 3,6% le taux de croissance en 2010 l'horizon de 2012 devrait permettre de compter sur un chiffre d'au moins 2,0%¹⁰. Les taux d'inflation et de chômage ont été, respectivement, de 1,2% et 6,9% en 2010 avec, selon les projections du FMI, une perspective de stabilisation de ces deux indicateurs.

7 : Source : Eurostat (avril 2011)

8 : Source : FMI, Euler Hermes (avril 2011)

9 : Source : FMI, World Economic Outlook Databases (WEO) (dernière mise à jour d'octobre 2010)

10 : Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (dernière mise à jour de janvier 2011)

De manière générale, l'écart se creuse au niveau européen entre les performances économiques de l'Allemagne notamment, où la consommation domestique se renforce à côté d'une activité exportatrice toujours soutenue, du moins à court terme, et des pays à croissance faible et aux finances publiques sous pression (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Italie).

Le cas de la Grèce cristallise en particulier toutes les incertitudes et les préoccupations au niveau européen, avec les risques posés par la crise de la dette souveraine. Cet Etat membre de la zone euro est l'un des rares pays au monde à ne pas être sorti de la récession en 2010, avec une croissance du PIB réel estimée à -4,2%, en plus de perspectives encore sombres pour 2011 (prévisions par EUROSTAT de -3%). La « descente aux enfers » économique se manifeste par des tensions record de la dette souveraine et des tensions sociales et politiques. En raison de l'assainissement budgétaire drastique mis en œuvre, les dépenses de consommation se sont amoindries, de même que les investissements des entreprises en conséquence des contraintes serrées de crédits et, par ailleurs, du manque de débouchés internes au niveau national.

De manière générale, la crise économique et financière et ses turbulences ont mis en lumière les défis auxquels se trouve confrontée l'Europe en termes de gouvernance économique, notamment l'impérieuse nécessité d'introduire un mécanisme élargi de surveillance macro-économique en complément des efforts à conduire en termes de consolidation budgétaire et de réformes structurelles. Les principales modalités de ce cadre sont l'élargissement de la surveillance économique avec la mise en place d'un nouveau mécanisme de surveillance, la coordination élargie entre Etats membres à travers la mise en place du « semestre européen », le renforcement de la discipline budgétaire, la création d'un cadre solide pour gérer les crises ainsi que le renforcement des institutions nationales. Les objectifs pour une coordination des politiques économiques renforcées, à travers une meilleure mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance (PSC), doivent garantir une stabilité budgétaire à long terme dans toute l'UE.





”ECONOMIE LUXEMBOURGEOISE”

UN MOUVEMENT DE REPRISE MODESTE

Après une quasi-stagnation en 2008¹¹, suivie d'une récession en 2009, le Luxembourg a renoué avec une croissance économique positive et, qui plus est, supérieure à la plupart de ses partenaires commerciaux. Les chiffres de la croissance en volume pour 2010 indiquent une hausse du PIB réel luxembourgeois de 3,5% et les prévisions pour 2011 sont de l'ordre de 3,2%. En raison des nombreuses incertitudes qui subsistent, qu'elles soient mondiales (flambée des matières premières, tensions géopolitiques), européennes (crise de la dette souveraine, incertitude et volatilité liées à l'euro) ou nationales (effritement de la compétitivité, rythme peu soutenu sur le versant des réformes structurelles), il existe un important potentiel à la baisse des hypothèses macroéconomiques optimistes formulées par les pouvoirs publics. La croissance tendancielle qui se dessine autour de 3-3,5%, tout en étant supérieure aux chiffres moyens en Europe, est largement inférieure à la tendance des 5% qui prévalait pour le Grand-Duché au cours des quinze années précédant la crise économique entamée fin 2008, ce qui pose irrémédiablement la question du maintien du niveau de vie national. Qui plus est, la croissance potentielle du pays a diminué et s'établit actuellement autour de 2.5 à 3% l'an (cf. 12^e actualisation du Programme de Stabilité et de Croissance). Autrement dit, toute croissance économique supérieure à ce taux devrait se traduire mécaniquement par de nouvelles tensions inflationnistes, alors que le Luxembourg a renoué depuis la fin de l'année 2010 avec des niveaux d'inflation supérieurs à ceux de ses pays voisins, et ce sous l'effet à la fois des hausses de prix internationaux (pétrole et matières agricoles notamment) et de l'indexation des salaires.

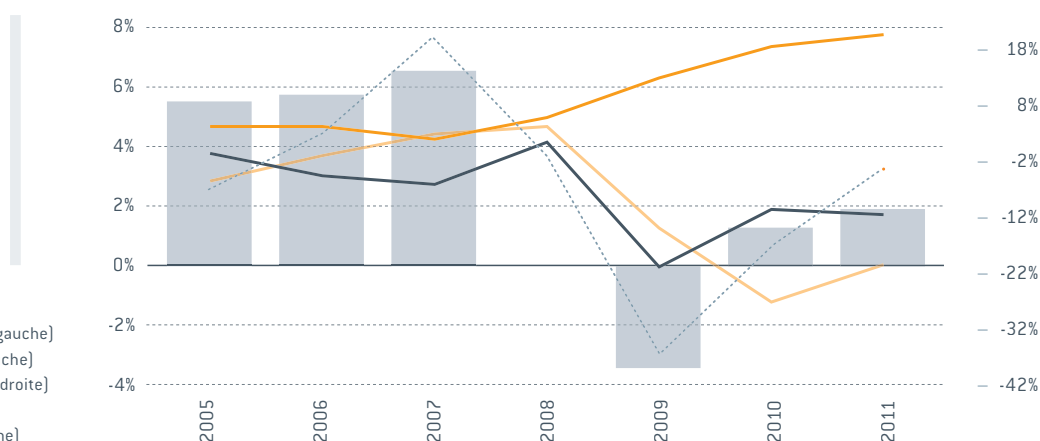
La hausse sensible des coûts salariaux unitaires et la dégradation de la compétitivité se sont accompagnés d'une hausse marquée du chômage structurel (qui représente désormais près de 40 % du total des demandeurs d'emploi), lié en particulier aux rigidités du marché du travail. Au sujet des finances publiques, de surcroît, contrairement aux engagements pris par le gouvernement d'un solde équilibré en 2014 au niveau de l'Administration publique, il est désormais un fait qu'il subsistera bien, au terme de la législature, un déficit public de l'ordre de 397 millions EUR. A elle seule, l'Administration centrale cumulera à l'horizon 2014 un déficit de 1.227 millions EUR. Ces chiffres alarmants ne pourront s'améliorer qu'au prix d'une baisse du train de vie de l'Etat, d'une sélectivité sociale véritablement mise en œuvre sur le versant des dépenses afférentes, sur l'introduction d'une norme budgétaire contraignante et, enfin, sur l'accélération des mesures structurelles et une meilleure efficacité des dépenses publiques en général.

Concernant le secteur financier, moteur de l'économie luxembourgeoise, il faut noter une restructuration des activités bancaires au niveau européen, entraînant des contraintes réglementaires et de régulation relativement importantes.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES DU LUXEMBOURG

SOURCES : STATEC, COMMISSION EUROPÉENNE, CALCULS CHAMBRE DE COMMERCE

- PIB à prix constants (échelle de gauche)
- Taux de chômage (échelle de gauche)
- FBCF en équipement (échelle de droite)
- Emploi total (échelle de gauche)
- Taux d'inflation (échelle de gauche)



11 : Source : STATEC, Note de conjoncture 02/2010

L'emploi intérieur¹² national ne progresse plus à un rythme suffisant pour contenir le taux de chômage. Après un taux de 1% en 2009, au plus fort de la crise économique, sa progression se limite au sortir de 2010 à 1,8%, ce qui reste très insuffisant au regard des taux d'avant crise (au moins 4,5% en 2007 et 2008). Même si les entreprises semblent embaucher à nouveau, les secteurs affectés par la crise (industrie, services financiers et services aux entreprises), ne montrent pas une dynamique très favorable actuellement, contrairement au secteur de la construction, de l'emploi intérimaire et d'autres branches de services. Le **taux de chômage** au Luxembourg a, en conséquence de la faiblesse de la dynamique d'emploi, fortement grimpé pour atteindre 6,2% en 2010, niveau le plus élevé jamais enregistré. Il n'est pas certain que ce taux diminue sensiblement en 2011.

L'inflation luxembourgeoise s'est élevée à 2,8% en 2010, au-dessus des valeurs moyennes de la zone euro (autour de 1,6%). L'indice des prix à la consommation national (**IPCN**) est monté, quant à lui, à 2,3% en 2010 ; il est estimé pour 2011 par le STATEC à 3,5%. Dès janvier 2011, le taux d'inflation annuel a été évalué à 3,2%, soit une accélération significative, due à la fois à la hausse des prix des produits pétroliers et à l'augmentation des prix administrés (notamment des tarifs communaux pour la fourniture et le traitement de l'eau).

La balance courante¹³ du Luxembourg s'est soldée par un excédent de 1,8 milliard EUR au 1^{er} trimestre 2010, contre 1 milliard EUR à la même période l'année précédente. En termes bruts, la variation semestrielle des opérations sur produits avec le reste du monde (biens et services) fait ressortir un accroissement de 21% pour les exportations et de 19% pour les importations. La balance de marchandises a, quant à elle, enregistré un déficit, principalement dû à la hausse du prix des carburants à l'importation. De manière générale, le moteur principal de la reprise des exportations luxembourgeoises a trait à la demande provenant notamment d'Asie (et des Etats-Unis)¹⁴.

Les performances économiques dépendent également des différentes branches d'activités concernées. Ainsi, **le secteur de la construction**¹⁵ paraît retrouver une certaine vitalité, que ce soit en termes de prix ou en termes de créations d'emplois. Dans **l'industrie manufacturière**¹⁶, la production enchaîne depuis 5 trimestres consécutifs des taux de croissance positifs, ce qui est inédit depuis les très bonnes années 1997 et 1998. La croissance d'activité est de l'ordre de près de 10% pour l'ensemble de l'année 2010¹⁷. En matière d'emploi, il faut noter la montée du chômage en 2010, une baisse de presque 4% du nombre de salariés, à l'exception de certaines branches de l'industrie. Au total, la productivité a diminué depuis juin 2010¹⁸.

La branche du **commerce**¹⁹ affiche, pour 2010²⁰, un volume en hausse de 1,6% par rapport à celui de 2009, ne compensant pas la baisse enregistrée au cours de l'année précédente (presque -2%), et une relative stabilisation à la fin de l'année 2010. Parmi les composantes de la branche, l'essentiel du chiffre d'affaires comptabilisé au niveau national peut être attribué aux entreprises du commerce de gros qui réalisent une grande majorité de leurs ventes à l'étranger. Le commerce de détail (hors vente par correspondance et carburants au détail) s'est bien ressaisi depuis le 2^e semestre 2009.

De même, la branche des **communications** a montré un certain dynamisme, principalement en matière de télécommunications. Il convient de rappeler que la branche « **commerce, transports et communication**²¹ » est responsable de 40% des créations d'emplois en 2010, affichant une hausse du taux d'emploi depuis la fin 2009 de quelque 2.150 salariés.


En ce qui concerne le **secteur bancaire et financier**²², la reprise est relativement limitée en 2010. Le secteur contribue, pour le second trimestre consécutif, négativement à l'évolution du PIB, avec des « marges d'intérêts » largement déficitaires (-16,0%) en décembre 2010 et de « revenus sur commissions » positifs (+12,6%), menant ainsi à un « résultat avant provisions » de -20,8% par rapport à 2009. Les « autres revenus nets » semblent avoir nettement impacté le 4^e trimestre 2010, ceci étant probablement dû à une baisse de valorisation des titres obligataires détenus par les banques. Sur les marchés d'actions²³, en termes d'indices boursiers, on observe une dynamique plus forte sur les places financières des économies émergentes. En termes de taux d'emploi, 2%²⁴ des créations d'emplois en 2010 concernaient le secteur financier.

12 : Comprenant les frontaliers et les travailleurs indépendants
13+14+16+18+19+20 : Source : STATEC, Note de conjoncture (02/2010)
15+17 : Source : STATEC, Conjoncture flash (02/2011)
21+22+23+24 : Source : STATEC, Conjoncture flash (01/2011)



DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Défendre les intérêts des acteurs économiques.



Pour l'ensemble des lois et règlements grand-ducaux et ministériels ayant trait aux professions ressortissant de la Chambre de Commerce, l'avis de cette dernière doit être demandé. La Chambre de Commerce donne également son avis sur le budget de l'État à soumettre aux délibérations et vote de la Chambre des députés et présente ses observations à cette dernière sur l'emploi des crédits du budget de l'État alloués pour les exercices écoulés dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, des finances et des services et elle donne son avis sur les nouvelles allocations à proposer pour l'exercice suivant. La Chambre de Commerce peut se saisir elle-même pour formuler tout avis au gouvernement sur des sujets relatifs à son objet ou ses missions, ainsi qu'à l'intérêt économique général. La Chambre de Commerce a le droit de faire des propositions au gouvernement, que ce dernier doit examiner et soumettre à la Chambre des députés, lorsque leur objet entre dans son champ de compétences.

Dans ses avis, la Chambre de Commerce défend les intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise et soumet par ce biais aux autorités publiques, ses points de vue et ses propositions concernant directement ou indirectement l'économie et la société luxembourgeoise, en général et les différents secteurs ou les entreprises, en particulier. Les avis sont rédigés par les différents départements de la Chambre de Commerce et coordonnés par le département Avis et Affaires juridiques.

En 2010, la Chambre de Commerce a émis 189 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal.

Parmi les avis rendus en 2010 sur les projets de lois ou de règlements les plus importants, il y a lieu de citer :

- **Projet de loi 1.** introduisant la responsabilité pénale des personnes morales dans le Code pénal et dans le Code d'instruction Criminelle ; 2. modifiant le Code pénal, le Code d'instruction criminelle et certaines autres dispositions législatives. *[3013bisDAN/BAR] - Avis du 18.01.2010*
- **Projet de loi 6021** sur le surendettement. *PL6021 [3496ZCH] - Avis du 27.01.2010*
- **Projet de loi** sur les associations sans but lucratif et les fondations. *PL6054 [3530ZCH] - Avis du 05.03.2010*
- **Projet de loi** relatif à la sécurité des jouets portant transposition de la directive 2009/48/CE du Parlement et du Conseil du 18 juin 2009 relative à la sécurité des jouets. *[3594BJO] - Avis du 18.06.2010*
- **Projet de loi-cadre** relative aux services dans le marché intérieur. *PL [3490bisEGE/LLA] - Avis 04.03.2010*
- **Projet de règlement grand-ducal** portant création d'agences régionales de l'Administration de l'Emploi à Differdange, Dudelange et Wasserbillig. *[3598BAR] - Avis du 12.03.2010*
- **Projet de règlement grand-ducal** portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. *PRG [3629TAN] - Avis du 18.05.2010*
- **Projet de règlement grand-ducal** portant introduction d'une partie réglementaire au Code de la consommation. *PRG [3633BJO] - Avis du 28.07.2010*
- **Projet de loi** instituant les recours en matière de marchés publics. *PL [3596ZCH] - Avis du 28.07.2010*
- **Projet de loi** portant
 - a) simplification et accélération de la procédure d'autorisation des établissements classés et
 - b) modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

- **Projet de règlement grand-ducal concernant la procédure particulière à suivre pour certains établissements classés.** *PL (3639KLA/LLA) - Avis du 28.07.2010*
- **Projet de loi réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales et**
 - ➔ portant transposition de certaines dispositions des directives 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur et 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles;
 - ➔ modifiant certaines autres dispositions légales ;
 - ➔ portant abrogation de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.
PL (3667LLA/EGE) - Avis du 27.10.2010
- **Projet de loi concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées et portant transposition de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.**
(3640TAN) - Avis du 08.11.2010
- **Projet de loi renforçant les moyens de lutte contre la corruption et portant modification 1) du Code du Travail, 2) de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat, 3) de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, 4) du Code d'instruction criminelle et 5) du Code pénal.** *PL (3650BAR/TAN) - Avis commun CC/CDM du 30.09.2010*
- **Projet de loi concernant les organismes de placement collectif et modifiant la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.** *(3689ZCH) - Avis du 25.11.2010*
- **Projet de loi portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.** *(3714ZCH) - Avis du 16.09.2010*
- **Projet de loi modifiant la loi du 11 novembre 2009 1. concernant certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes ; 2. modifiant certaines dispositions de Code du travail.** *(3724GRL) - Avis commun CC/CDM du 11.11.2010*
- **Projet de loi fixant les droits d'accise et taxes assimilées des produits énergétiques, de l'électricité, des produits de tabacs manufacturés, de l'alcool et des boissons alcooliques.** *PL (3726TAN) - Avis du 10.11.2010*
- **Projet de loi - portant transposition :**
 - ➔ de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements, modifiant les directives 2005/60/CE et 2006/48/CE et abrogeant la directive 2000/46/CE;
 - ➔ de la directive 2009/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 modifiant la directive 98/26/CE concernant le caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres et la directive 2002/47/CE concernant les contrats de garantie financière, en ce qui concerne les systèmes liés et les créances privées;

DE GAUCHE À DROITE

15 avril 2010 - **Pierre Gramagna**, directeur général de la Chambre de Commerce ; **Jean-Louis Schiltz**, rapporteur du projet de loi numéro 5718 introduisant la responsabilité pénale des personnes morales ; **Prof. Dr. Braum**, professeur en Droit pénal ; **Christophe Jung**, general counsel Luxembourg et compliance programme manager auprès de la société ArcelorMittal S.A. ; **Vincent Naveaux**, avocat au barreau de Bruxelles ; **Paul Emering**, directeur de la Luxembourg School for Commerce lors de la conférence sur la responsabilité pénale des personnes morales.



→ portant modification :

- de la loi du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres;
- de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière;
- de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme; - de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier. (3690TAN) - Avis du 05.01.2011 - Saisine du 30.07.2010

Tous les avis émis en 2010 peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu/Avis).

Par ailleurs, le département Avis et Affaires juridiques a pris part à des conférences ou a été à l'origine de contributions publiées dans le magazine « Merkur » concernant directement ou indirectement les PME :

➤ CHRONIQUES :

- Pratiques commerciales déloyales (Merkur 04/2010)
- Nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité sociale (Merkur 05/2010)
- Marchés publics en Europe : les clés d'accès pour nos entreprises, en collaboration avec le département international, EEN – Europe Enterprise Network (Merkur 06/2010)
- Renforcement de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Merkur 10/2010)

➤ CONFÉRENCES :

- 15 avril 2010 : Conférence sur la responsabilité pénale des personnes morales (en coopération avec la Luxembourg School for Commerce- LSC)
- 20 septembre 2010 : Conférence relative aux marchés publics (en coopération avec l'Enterprise Europe Network)
- 23 et 24 septembre 2010 : Conférences sur les titres intermédiés (en collaboration avec l'Université de Luxembourg et l'Université de Genève)

A gauche :

23 et 24 septembre 2010


Experts universitaires, praticiens issus d'institutions internationales et de grands cabinets d'avocats ont participé à la conférence sur les titres intermédiés.





DÉPARTEMENT CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Accompagner les entreprises et promouvoir l'esprit d'entreprise.



Le département Création et Développement des Entreprises (département CDE) a pour mission de défendre les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier de ceux relevant du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres activités de services ; de dispenser conseils et assistance aux entreprises, ainsi qu'aux créateurs d'entreprises ; de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'œuvrer vers la simplification administrative.

Les moyens mis en œuvre sont variés : interventions auprès des pouvoirs publics, conseil et assistance personnalisés, campagnes de sensibilisation et d'information (conférences, manifestations, publications, interventions auprès des médias), soutien actif aux projets de création d'entreprises, concertation aux niveaux national, régional et international avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, etc.

Le département Création et Développement des Entreprises conseille et assiste les entreprises individuellement en matière juridique et économique. Il offre notamment les services suivants :

- conseil et assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financement public, ainsi que de fiscalités directe et indirecte ;
- conseil et assistance en matière de transmission d'entreprises (bourse d'entreprises) ;
- mise à disposition de nombreuses sources d'information ;
- octroi de cautionnements (Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants) ;
- conseil en cas de difficultés rencontrées par l'entrepreneur (VaccinAntiCrise, recouvrement de créances).

Les collaborateurs du département CDE peuvent apporter des informations et des conseils utiles pour tout ce qui touche au domaine commercial, social et juridique. Le département dispose de larges compétences en droit d'établissement, droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement, durée du travail, congés, santé et sécurité au lieu de travail...), droit civil (contrats, baux commerciaux...), droit commercial (faillites, obligations commerciales...), droit des sociétés, droit fiscal (impôts directs et TVA), concurrence déloyale (promotions, liquidations, publicité...), sécurité sociale, propriété intellectuelle, marchés publics, arbitrage, etc.



“ L'ESPACE ENTREPRISES ”

UN GUICHET UNIQUE POUR FACILITER LES DÉMARCHES

La mission du conseil et de l'assistance personnalisés est principalement assurée par l'Espace Entreprises du département CDE. L'Espace Entreprises est un guichet unique qui accueille et informe les entreprises et les porteurs de projets ayant des questions tournant autour des thématiques de la vie de l'entreprise. L'Espace Entreprises s'adresse en particulier aux créateurs d'entreprises souhaitant concrétiser leur projet de création, de la constitution du dossier au suivi de la procédure de demande d'autorisation, et aux entreprises déjà établies dans le cadre de diverses démarches administratives.

La panoplie de services fournis à titre gratuit comprend entre autres :

- le conseil et l'assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financements publics ;
- le conseil et l'assistance en matière de transmission d'entreprises (bourse d'entreprises) ;
- le conseil en matière de droit du travail individuel, droit des assurances sociales, droit de la concurrence, droit des sociétés et du commerce, ainsi que de fiscalité directe et indirecte ;

L'Espace Entreprises est aussi un partenaire de premier ordre pour tout ce qui relève de l'exportation, de la traçabilité et de la sécurisation des échanges commerciaux.

Ainsi, l'Espace Entreprises :

- délivre des certificats d'origine
- procède à la légalisation de documents,
- intervient dans la création de certificats numériques Luxtrust,
- vend des carnets A.T.A. de passage en douane pour l'exportation temporaire,
- commercialise des codes barre EAN/GS1.

L'Espace Entreprises met également à disposition des personnes intéressées des brochures et autres fiches d'information.

En 2010, l'Espace Entreprises s'est vu renouveler son certificat ISO 9001 pour ses activités de service et de conseils aux entreprises. Au cours de l'exercice 2010, de nombreux efforts ont été mis en œuvre afin de déployer la démarche qualité à l'ensemble des prestations offertes par l'Espace Entreprises.

En sa qualité de « Point de Contact Unique Physique – Directive Services (PCU) », l'Espace Entreprises a traité 232 demandes introduites par le biais du site www.guichet.lu en 2010. De plus, l'Espace Entreprises a posé les fondements du rattachement informatique du PCU au guichet unique virtuel de l'Etat. Depuis le deuxième semestre 2010, le PCU est opérationnel pour les demandes dites « article 21 » relevant des relations B2B couvertes par la Directive Services.

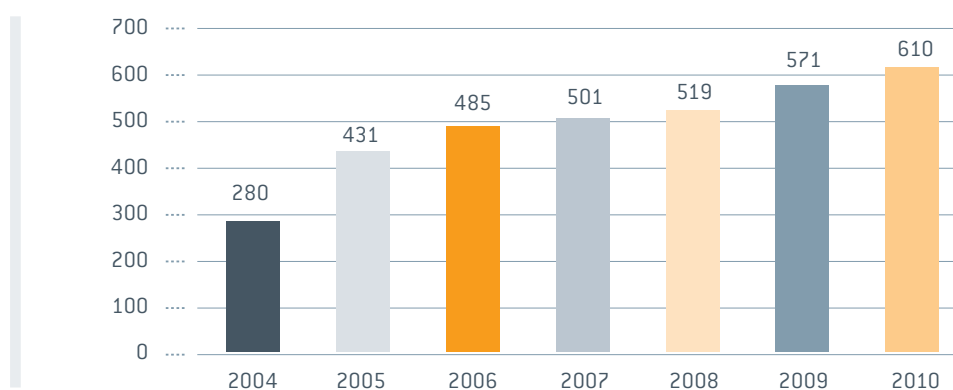
En 2010, les agents de l'Espace Entreprises ont envoyé 5.505 courriels en réponse à des demandes émanant de porteurs de projets ou d'entreprises établies.

Les prestations de conseils aux candidats-créateurs / repreneurs ont abouti à 610 (571 en 2009) demandes en autorisation d'établissement, ce qui constitue une hausse de 6,83% par rapport à 2009, dossiers qui furent supportés et accompagnés par l'Espace Entreprises tout au long de la procédure administrative.

Les dossiers ont été introduits par 65,41% (66,61%) d'hommes et 34,59% (33,39%) de femmes.

61,02% prévoient de démarrer une activité commerciale de détaillant ou de prestataire de services commerciaux, 17,66% une activité relevant du secteur Horeca, 4,38% une activité de comptable, d'expert-comptable ou de conseil économique, 2,04% une activité relevant d'une profession libérale d'une autre spécialité, 3,36% une profession de l'immobilier, 2,04% l'activité de transporteur de marchandises ou de personnes, 3,94% la gestion d'un organisme de formation, 2,63% une activité limitée aux foires et marchés, 0,58% la profession de jardinier-paysagiste et finalement 2,34% une activité diverse.

DOSSIERS EN AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT INTRODUITS PAR L'ESPACE ENTREPRISES AUPRÈS DU MCM



DOSSIERS EN
AUTORISATION
D'ÉTABLISSEMENT

Sur ces promoteurs, 28,15% [27,05% en 2009] étaient des ressortissants luxembourgeois, 27,17% [24,43%] des Français, 12,27% [10,65%] des Belges, 6,87% [11,52%] des Allemands, 20,62% des ressortissants des autres pays de l'Union européenne et 4,91% des ressortissants d'un pays hors Union européenne.

RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ DES DEMANDEURS EN AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT AYANT DÉPOSÉ UN DOSSIER AUPRÈS DU MCM VIA L'ESPACE ENTREPRISE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

EN 2010,
L'ESPACE
ENTREPRISES A
DÉLIVRÉ 1.229
(1.564 EN 2009)
CERTIFICATS
NUMÉRIQUES

| | |
|--------------|--------|
| → Luxembourg | 28,15% |
| → Allemagne | 6,87% |
| → Belgique | 12,27% |
| → France | 27,17% |
| → Autre CE | 20,62% |
| → Autre | 4,91% |



Le service a émis 12.716 [12.219] certificats d'origine, a procédé à 13.185 [11.277] légalisations et s'est occupé de 100 [105] dossiers en matière d'exportation temporaire (A.T.A.).

LA BOURSE D'ENTREPRISES

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques relevant de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce publie régulièrement les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises sous forme d'annonces dans son périodique « Merkur » et sur son site Internet dédié www.bourse-entreprises.org.

En 2010, les contacts de la bourse ont abouti à un total de 24 entreprises à céder et de 107 nouvelles annonces du côté des repreneurs potentiels.

Par ailleurs, une étude a été réalisée dans le but de déceler les faiblesses de la Bourse d'Entreprises et d'élaborer des solutions de refonte. Des démarches ont été entamées pour qu'un nouveau concept de plate-forme soit réalisé dans les plus brefs délais. En outre, deux conférences de type « table ronde » sur le thème de la transmission d'entreprise ont été organisées, afin de sensibiliser davantage les repreneurs et cédants.

LA MUTUALITÉ DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS (MCAC)

Les démarches de la MCAC s'inscrivent dans la promotion de l'esprit d'entreprise moyennant l'assistance pratique et financière à la création et au développement des entreprises.

L'objectif principal est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garant auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg pour les prêts d'investissement lorsque les garanties disponibles s'avèrent insuffisantes. L'obtention d'un crédit professionnel est

devenue un des soucis majeurs des PME luxembourgeoises. Dans un monde bancaire qui devra de plus en plus tenir compte du risque spécifique véhiculé par le client individuel, les conditions bancaires seront fonction de la qualité des garanties offertes. Un cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour négocier les conditions de son financement.

En 2010, plus d'une centaine de demandes de cautionnement ont été introduites à la MCAC par différentes sociétés commerciales. Le comité d'évaluation a approuvé 45 dossiers pour un montant total de 2.065.300 EUR. 25 dossiers (dont 12 créations nouvelles) ont été finalement cautionnés en 2010 contre 14 dossiers (dont 7 créations nouvelles) pour l'année 2009.

L'INITIATIVE VACCINANTICRISE

Le 19 mai 2009, la Chambre de Commerce, avec le soutien du gouvernement et le support de la Chambre des Métiers, ainsi que des banques de détail de la place, de la MCAC et des professionnels du conseil aux entreprises, ont lancé une initiative de soutien aux entreprises luxembourgeoises touchées par la crise: le VaccinAntiCrisse. Le VaccinAntiCrisse propose aux entreprises affectées par la crise le soutien et l'accompagnement par des experts agréés par l'initiative VaccinAntiCrisse : les accompagnateurs. La coordination de l'initiative est assurée par les services de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

Les avantages de l'initiative consistent en :

- une accessibilité à des prestations d'experts, avec une garantie de délais rapides,
- un accès à des experts confirmés sur base d'une tarification avantageuse,
- un accès à des solutions de financement de ces prestations d'accompagnement moyennant des avances en compte courant ou de prêts,
- une possibilité de cautionnement dans le cadre des solutions de financement,
- une possibilité de subventionnement de ces prestations par les pouvoirs publics.

Sur les douze mois de l'année 2010, l'initiative a continué à mobiliser en premier lieu des TPE (très petites entreprises) n'employant aucun ou peu de salariés et/ou n'étant pas éligibles pour une aide étatique.

Le secrétariat a enregistré quelque 25 prises de contact au cours de cette période. Sur le nombre de prises de contacts, 12 des requérants ont vu leurs dossiers analysés en détails et ont été invités à introduire leur dossier. Le secrétariat a, in fine, retenu 2 dossiers sur les 5 introduits ; le dossier relevant de l'artisanat a été transféré à la Chambre des Métiers et l'autre soumis au comité d'évaluation de la MCAC pour décision sur un cautionnement intégral. Les deux entreprises ont finalement pu bénéficier d'un accompagnement par un expert.

LE CADASTRE DU COMMERCE

Des travaux relatifs à la mise à jour du Cadastre du Commerce, fichier unique reprenant les données qualitatives, quantitatives et géographiques de chaque établissement commercial au Luxembourg, ont été poursuivis en 2010.

Ainsi, un nombre total de 2.360 surfaces commerciales a été relevé fin 2010 (uniquement les ressortissants de la Chambre de Commerce ont été pris en compte) dont 426 avec plus de 400m² de surface de vente.

Le service « Cadastre du Commerce » est aussi en charge de l'analyse des études de marchés des dossiers de grandes surfaces commerciales soumis à la Commission de commerce de détail de la Chambre de Commerce. Cette commission a remis un avis sur 13 dossiers au cours de l'année 2010.

LE PROGRAMME BUSINESSMENTORING

En lançant son nouveau programme de mentorat d'Affaires BusinessMentoring en février 2010, la Chambre de Commerce ambitionnait d'agir sur les étapes clés de la vie des entreprises luxembourgeoises en soutenant les jeunes créateurs et repreneurs d'entreprise implantés au Grand-Duché.

Le programme consiste en l'accompagnement d'un jeune dirigeant (mentoré) par un chef d'entreprise expérimenté (le mentor) sur une période de 12 mois ou de 18 mois. Il repose principalement sur des entretiens mensuels entre mentor et mentoré et est ponctué d'événements variés. Plus précisément, le programme se donne pour objectif d'accroître les compétences personnelles et managériales des entrepreneurs mentorés, de soutenir la croissance des entreprises à Luxembourg et d'aider les repreneurs/successeurs à mieux préparer la relève.

Suite à 4 comités de sélection en 2010 et à une campagne d'information et de sensibilisation, notamment axée sur les problématiques de la transmission et de la gestion des risques contractuels, 8 entrepreneurs ont été sélectionnés et ont intégré la première promotion baptisée du nom de sa marraine « Liz May » (la vice-championne d'Europe de triathlon a également été sacrée meilleure sportive luxembourgeoise en 2009). Cette promotion « Liz May » compte ainsi deux entreprises en phase de démarrage, quatre entreprises en phase d'expansion après cinq ans d'existence et deux entreprises objets d'une reprise. Deux entreprises issues du projet pilote de parrainage ont également pu profiter du programme BusinessMentoring.

Côté événementiel, 20 manifestations ont été organisées de février à décembre 2010 (séances de networking, déjeuner et ateliers « ludiques » pour mentors, workshops mentors-mentorés, séances d'information et workshops thématiques, cycles de conférences publiques, soirées de promotion et comités de sélection). La présentation de la promotion « Liz May » a fait l'objet d'une manifestation majeure le 23 novembre 2010 à la Chambre de Commerce.

LES JOURNÉES CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES 2010

Les Journées Création et Développement d'Entreprises 2010 se sont déroulées du 26 novembre au 9 décembre 2010 sous le leadership de la Chambre des Métiers, en concertation avec la Chambre de Commerce.

A noter que ces Journées sont organisées depuis quelques années par les deux chambres professionnelles, avec une gouvernance tantôt de la Chambre de Commerce tantôt de la Chambre des Métiers, et que la nouvelle formule introduite en 2009 par la Chambre de Commerce avait rencontré un vif succès.

La mouture 2010 (9 manifestations) a rassemblé 575 personnes (880 en 2009). Le nombre d'inscriptions a toutefois été globalement satisfaisant, compte tenu de l'attractivité de certains sujets spécifiques tels que la transmission d'entreprise et le financement d'entreprises innovantes (respectivement 99 et 162 participants).

La manifestation « kick-off » (conférence de lancement avec stands) a réuni un peu moins de 100 personnes, dont seulement une quarantaine d'entrepreneurs potentiels. Il semble que la formule stands ne soit plus adaptée et ne « séduise » plus les créateurs potentiels, même si elle a l'avantage de regrouper l'ensemble des acteurs concernés.

Il faut toutefois de relever que la « Nocturne des Guichets Uniques » a constitué l'événement phare des Journées 2010. Elle a enregistré 50 rendez-vous et semble être une formule prometteuse répondant aux besoins des entrepreneurs.

LE RÉSEAU FEALU (Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg)

Suite à un appel d'offres lancé par la Commission européenne dans le cadre du projet FAME (Femmes Ambassadrices de l'Entrepreneuriat) en février 2010, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise (FFCEL), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a pris la décision de participer à l'initiative et de créer le réseau FEALU (Réseau Européen des Femmes Ambassadrices du Luxembourg). Soutenu par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le ministère de l'Égalité des chances et le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, ce réseau a pour vocation de promouvoir, d'encourager et de développer l'entrepreneuriat au féminin au Grand-Duché du Luxembourg.

A l'issue d'un appel à candidatures lancé en juin 2010 auprès des femmes cheffes d'entreprise, 11 sur 20 candidatures ont été sélectionnées et désignées comme Femmes Ambassadrices du Luxembourg. Celles-ci ont été officiellement présentées en septembre 2010, lors d'une soirée de lancement et ont reçu leur lettre de mission de la Commission européenne à l'occasion du colloque européen dédié à l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles en décembre.

Les Femmes Ambassadrices ont participé à un workshop sur le thème : « Aspects financier, développement personnel et organisation : témoignage des Femmes Ambassadrices » dans le cadre des Journées Création et Développement des Entreprises en novembre 2010.

Différentes actions (intervention des Femmes Ambassadrices dans les écoles, lycées, accompagnement de jeunes dirigeantes via le programme BusinessMentoring, etc.) et événements (participation à des foires, formations, etc.) sont prévus en 2011 pour promouvoir le rôle de l'entrepreneuriat féminin et répondre aux objectifs de la FEALU.

1, 2, 3 GO ! LE PARCOURS INTERRÉGIONAL DE PLAN D'AFFAIRES

Créée en 2000 par la Chambre de Commerce, la FEDIL et Luxinnovation, Business Initiative a.s.b.l. a comme mission de stimuler la création d'entreprises innovantes en Grande Région. Business Initiative a.s.b.l. gère et anime le réseau interrégional 1,2,3 GO composé de 350 experts et entrepreneurs qui accompagnent gratuitement les porteurs de projets innovants dans le cadre du parcours de plans d'affaires 1,2,3 GO.

L'objectif principal du parcours 1,2,3 GO, organisé en éditions qui se déroulent entre septembre et juin de chaque année, consiste à aider les porteurs de projet de création ou de diversification de PME à transformer leurs idées innovantes en un plan d'affaires convaincant par le biais de coaching gratuit offert.

Une des forces du réseau 1,2,3 GO est son caractère interrégional, permettant aux futurs créateurs de générer rapidement des contacts transfrontaliers et d'élargir leur business au-delà de leur région d'origine.

Dès l'acceptation de leur projet, les candidats sont mis en relation avec un ou plusieurs coaches du réseau - entrepreneurs, cadres ou dirigeants, issus de tous secteurs d'activité (finance, droit, comptabilité, biotechnologie) - afin de finaliser leurs plans d'affaires et de bénéficier d'une évaluation par trois jurés indépendants en fin de parcours. Cette évaluation est basée sur une méthodologie développée par le cabinet de conseil McKinsey et permettant de récompenser les meilleurs plans d'affaires par des prix pouvant aller jusqu'à 12.000 EUR.

La prospection de projets et la mise en relation entre porteurs de projets et coaches est assurée par les partenaires locaux d'1,2,3 GO. Au Luxembourg, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et la recherche Luxinnovation joue ce rôle de relais.

Lors de la soirée de clôture de l'édition 2009/10, organisée en septembre 2010 dans la Salle d'Honneur des Universités à Nancy, trois projets luxembourgeois ont été primés. Le nombre total de projets déposés pour cette 10^e édition était de 175 et de 86 projets innovants acceptés au parcours, dont 23 provenant du Luxembourg.

Depuis sa création, Business Initiative a contribué à la réalisation de près de 484 plans d'affaires dans la Grande Région et à la création de plus de 240 start-ups. Ce sont plus de 1.000 emplois qui ont ainsi été durablement créés.

LIZ MAY

23 novembre 2010

Suite à 4 comités de sélection en 2010 et à une campagne d'information et de sensibilisation, notamment axée sur les problématiques de la transmission et de la gestion des risques contractuels, 8 entrepreneurs ont été sélectionnés et ont intégré la première promotion du nouveau programme de mentorat BusinessMentoring, baptisée « Liz May ».



**BUSINESSMENTORING
LANCEMENT OFFICIEL**

En lançant son nouveau programme de mentorat d'affaires BusinessMentoring en février 2010, la Chambre de Commerce ambitionnait d'agir sur les étapes clé de la vie des entreprises luxembourgeoises en soutenant les jeunes créateurs et repreneurs d'entreprise implantés au Grand-Duché.



1,2,3 GO

16 juin 2010

1,2,3 GO a célébré 10 ans jalonnés de succès.



ESPACE ENTREPRISES

Guichet unique pour toutes questions touchant à la vie des entreprises, l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce répond chaque année à plus de 5.000 demandes d'information émanant de porteurs de projets.



DÉPARTEMENT ECONOMIQUE

Deuvrer en vue d'une économie compétitive, attractive et durable.

Le département Economique de la Chambre de Commerce a pour mission principale d'observer, d'analyser et de commenter l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises, ainsi que de promouvoir un développement compétitif et durable de l'économie luxembourgeoise, ce qui passe par quatre domaines d'activités que sont :

- l'articulation des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise qui reflète la mission primaire de la Chambre de Commerce, à savoir promouvoir l'intérêt économique général ;*
- la promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise ; dans ce contexte, le département suit l'évolution du cadre structurel dans lequel évoluent les entreprises, analyse la conjoncture économique et propose des mesures visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ;*
- la promotion du Luxembourg comme centre international d'affaires, comme site d'implantation de premier choix devant diverses audiences ; par ses efforts, le département contribue à soutenir la diversification de l'économie luxembourgeoise, à promouvoir le site luxembourgeois à l'étranger et à en renforcer l'attractivité nationale ;*
- le conseil, l'information et la documentation des entreprises et du grand public ; le département Economique fournit des renseignements dans les domaines socio-économiques et statistiques.*

Le suivi et la veille en matière de compétitivité, d'attractivité et de durabilité de l'économie du Grand-Duché a mobilisé l'ensemble du département Economique tout au long de l'année 2010, année charnière compte tenu de la crise économique mondiale et de l'année noire que fut 2009.



” ENQUÊTES ET ANALYSES ”

APPRÉCIER L'ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL ET DISCUTER LE CADRE STRUCTUREL DE NOTRE ÉCONOMIE POUR MIEUX LE RENFORCER

ENQUÊTE EUROCHAMBRES (WWW.EUROCHAMBRES.EU)

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres a procédé en 2010 à la 18^e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Cette enquête est dirigée et réalisée au Luxembourg par la Chambre de Commerce (département Economique) en collaboration avec TNS-ILRES, qui a effectué la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours des deux premières semaines d'octobre 2010.

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises en 2010 par rapport à 2009. De plus, les enquêteurs demandent aux dirigeants d'entreprise de s'exprimer quant aux perspectives économiques pour l'année 2011. Au Grand-Duché, cette enquête est actuellement la seule à prendre en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (hormis l'agriculture, la santé et l'administration publique). Sa qualité est satisfaisante dans la mesure où les résultats qui en découlent sont statistiquement significatifs et représentatifs. De manière générale, les résultats de l'enquête Eurochambres 2011 confirment la reprise engagée dans les entreprises luxembourgeoises en 2010. Cependant, les anticipations des chefs d'entreprise restent empreintes d'une incertitude élevée pour 2011, ce qui affecte défavorablement leur propension à investir et à recruter.

L'enquête européenne semble indiquer que « le pire est passé », mais les indicateurs de confiance, pour l'année qui arrive à son terme et pour 2011, restent en deçà de leurs niveaux d'avant crise. Il subsiste des incertitudes liées à l'arrêt des mesures de relance, à la mise en place de mesures fiscales visant l'assainissement budgétaire dans le cadre des nouvelles dispositions européennes de renforcement de la gouvernance économique ainsi qu'en raison de l'accès aux crédits, considéré comme trop restrictif par les entreprises de plusieurs Etats membres.

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2011 ont été publiés dans le « Merkur » 10/2010 et ont été l'objet d'une présentation en conférence de presse.

THE WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK, INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD)

Depuis 1997, le département Economique de la Chambre de Commerce établit, en collaboration avec l'International Institute for Management Development (IMD) de Lausanne, le chapitre dédié à l'économie luxembourgeoise dans le rapport mondial sur la compétitivité, intitulé « The World Competitiveness Yearbook ». On retrouve dans ce chapitre des statistiques internationales comparatives concernant notamment la compétitivité des pays et les appréciations des chefs d'entreprise sur les facteurs de compétitivité des différents pays participants.

Le rapport publié classe les 57 pays et régions qui participent à l'étude selon leur capacité à créer et maintenir un environnement qui soutient, voire renforce la compétitivité des entreprises.

L'enquête conduite en 2010 indique que le Luxembourg se positionne désormais au 11^e rang du classement. Le Luxembourg a avancé d'une place dans le classement international, mais éprouve visiblement des difficultés

à renouer, au sortir d'une année 2009 particulièrement éprouvante pour l'ensemble des économies mondiales, avec un dynamisme économique marqué et qui s'illustrait ces 25 dernières années par un taux de croissance du PIB moyen de près de 5%.

De l'ensemble de ces résultats doivent découler des conclusions quant aux actions à entreprendre pour corriger le cas échéant une situation perfectible compte tenu du contexte économique européen et mondial.

RAPPORT MONDIAL SUR LA COMPÉTITIVITÉ - WORLD ECONOMIC FORUM

- Le Rapport Mondial sur la Compétitivité [GCR – Global Competitiveness Report] demeure un instrument de référence particulièrement reconnu pour comparer la compétitivité et la croissance économiques des pays de la communauté internationale. Le Forum Economique Mondial (WEF - World Economic Forum), qui a conçu ce rapport annuel, l'a publié pour la première fois en 1979.
- L'objectif de l'enquête auprès des chefs d'entreprise des pays participants est de fournir des informations clés permettant d'évaluer la compétitivité de chaque pays dans l'économie mondiale. Le questionnaire afférent circule dans plus de 130 pays. Par conséquent, les résultats de l'enquête permettent d'établir des comparaisons particulièrement élaborées et détaillées à l'échelon mondial.
- Selon l'édition 2010-2011 de cette enquête, dont la Chambre de Commerce est le coordinateur au niveau national, le Grand-Duché de Luxembourg n'améliore que très légèrement sa position dans le classement international des économies les plus compétitives, passant du 21^e au 20^e rang mondial (sur 139 pays au total), devancé notamment par 10 pays européens. Dans la comparaison avec ses pays voisins, ainsi qu'avec la Suisse et le Royaume-Uni, ses principaux partenaires quant aux échanges de biens et de services, le Luxembourg se situe à la dernière place. Evidemment, l'observation de cette stagnation est à mettre en perspective avec le contexte difficile de crise économique mondiale, mais cela ne doit pas être un prétexte pour fermer les yeux devant nos faiblesses structurelles.

ENQUÊTE CONJONCTURELLE DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES (CHAMBRE DE COMMERCE - STATEC)

Fort de l'expérience positive de l'enquête annuelle d'Eurochambres et en complément de cette dernière, le département Economique a mis en place depuis 2005, en collaboration avec le STATEC, une enquête conjoncturelle conduite de manière trimestrielle dans le secteur du commerce et des services.

Les décideurs économiques et politiques nationaux ne disposaient jusqu'alors que d'un nombre limité d'indicateurs sur le secteur tertiaire, lequel a connu le plus fort développement au Grand-Duché ces dernières années. Afin de mieux apprécier l'évolution conjoncturelle des activités de ce secteur, la Chambre de Commerce et le STATEC ont pris conjointement l'initiative de lancer une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services. Cette enquête s'ajoute à celles existantes dans l'industrie et la construction, ce qui, à terme, devrait permettre une analyse complète de la situation économique actuelle et des perspectives à court et moyen termes. Elle permet également de disposer, dans les meilleurs délais, d'indicateurs pertinents sur l'évolution d'un secteur qui représente une part importante de l'activité économique et de l'emploi au Luxembourg. Le département Economique de la Chambre de Commerce s'efforce, en lien avec l'équipe du STATEC, d'assurer une information de qualité en direction des participants à l'enquête de conjoncture en vue de maintenir leur mobilisation et leur engagement vis-à-vis de la démarche sous-jacente à l'enquête. Cela permet, cette année encore, d'obtenir des taux de réponse aux enquêtes qui sont satisfaisants et rendent les résultats significatifs et pertinents, permettant à l'enquête de conjoncture d'apporter une véritable valeur.



ARTICLES, CONTRIBUTIONS DE FOND, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION

Le département Economique s'efforce d'articuler les intérêts des opérateurs économiques nationaux et élabore à cette fin tout au long de l'année des textes sur des sujets spécifiques en vue de lancer la réflexion, de contribuer au débat public ou de sensibiliser les citoyens au sujet de thèmes qui concernent directement ou indirectement l'environnement socio-économique du pays.

L'actualité nationale a été riche en 2010, année qui a fait suite à la pire crise économique que le pays ait vécue depuis la Seconde Guerre mondiale. Il s'est donc agi pour le département Economique de contribuer de manière positive au débat dans un souci d'éclaircissement des problématiques traitées ou mises en avant, à travers des contributions sous formats différents (articles, interviews, publications de fonds, prises de position). L'actualité de la Tripartite manquée au printemps 2010, mais aussi celle des Bipartites de l'automne qui a suivi, ont été l'occasion pour le département d'exposer des arguments de la manière la plus constructive possible, afin de rendre au débat l'intelligibilité nécessaire à la compréhension des problématiques soulevées.

De manière générale, les documents élaborés par le département Economique visent à présenter les différentes facettes et les structures de l'économie et de la société luxembourgeoise et permettent de les faire connaître au public national et étranger. De surcroît, ils sont de nature à intéresser des investisseurs potentiels quant au site luxembourgeois. En 2010, la mission du département Economique a également consisté à traiter de la question de l'après-crise et de la promotion d'un modèle de développement luxembourgeois qui se veuille durable, fondé sur une croissance qualitative et plus endogène et soucieux de la soutenabilité des finances publiques et du modèle social luxembourgeois.

La rédaction d'avis sur des projets de loi et des projets de règlements grand-ducaux constitue une activité importante de la Chambre de Commerce. Dans le cadre de ses interventions dans la procédure législative, le département Economique a émis en 2010 près d'une cinquantaine d'avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal, dont certains en collaboration avec le département Avis et Affaires Juridiques et d'autres avec la Chambre des Métiers (exemples des avis sur le projet de loi budgétaire, sur le « paquet fiscal » relatif à la crise économique et financière, sur le projet de loi relatif aux services postaux, sur le projet de loi sur les réseaux et les services de communications électroniques, d'autres encore sur les réformes concernant l'énergie, l'environnement et les technologies). Tous les avis afférents portent sur des réformes ou des projets dans les domaines socio-économiques et des infrastructures.

L'avis le plus important rédigé par le département Economique est celui portant sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat. L'avis du 10 novembre 2010 relatif à ce projet de loi pour l'exercice 2011 était intitulé « L'assainissement budgétaire hypothéqué par le report d'inévitables réformes structurelles » et portait sur le premier projet de budget de l'après-crise. Dans le contexte de l'année 2010, année charnière de reprise économique, la Chambre de Commerce a constaté toutefois que la loi budgétaire ne comportait pas de mesures d'assainissement structurelles et ne prévoyait pas de réformes d'envergure ayant

un effet bénéfique sur la consolidation à long terme des finances publiques. Elle a regretté des mesures trop timides en vue d'équilibrer les finances publiques d'ici 2014. Des mesures fondées en grande partie sur l'espoir d'un redressement conjoncturel soutenu et quelque peu irréaliste, la diminution des dépenses d'investissements par rapport à un niveau gonflé de projets d'investissements annoncés en 2009 et 2010, des hausses fiscales qui risquaient de s'avérer contre-productives et de nuire à l'attractivité du site luxembourgeois, ainsi que sur un surplus virtuel du système d'assurance pension, qui « sauve », en apparence et seulement à moyen terme, la situation financière de l'Etat sous l'optique « Maastricht ».

Le département Economique a critiqué, à travers le budget 2011, le report de réformes structurelles pourtant inévitables, notamment au niveau du système de protection sociale et de la compétitivité des entreprises, de la progression toujours trop importante des dépenses courantes, de l'absence d'efforts pour réaliser davantage d'économies au niveau des frais de fonctionnement de l'Etat, de l'écart trop important entre investissements publics annoncés et réalisés, ainsi que de l'absence d'une stratégie d'avenir basée sur un triptyque vertueux de renforcement de la compétitivité des entreprises, du développement socio-économique et de la constitution d'un excédent structurel des finances publiques luxembourgeoises.

Il faut souligner que la refonte de la partie « Economie » du site Internet de la Chambre de Commerce, il y a un peu plus d'un an, a permis d'accroître de manière significative la visibilité de l'action, notamment réglementaire, du département Economique et de donner plus de lisibilité à ses analyses, eu égard notamment aux grandes problématiques structurelles du pays.

Il importe de souligner les contributions du département Economique aux publications du magazine « Merkur », notamment sous la forme de dossiers thématiques (avis budgétaire, enquête Eurochambres) et d'éditoriaux. Ces publications sont un moyen de sensibiliser les acteurs professionnels et institutionnels, ainsi que le grand public, à l'actualité économique luxembourgeoise et à des thématiques aussi diverses que les études de compétitivité nationale, les enquêtes conjoncturelles, l'inflation, le commerce électronique ou transfrontalier, les réformes structurelles d'après-crise, les aménagements nécessaires du modèle national de développement économique, sans oublier les questions monétaires, les sujets relatifs à l'emploi et à la création d'activité ou encore les problématiques liées aux finances publiques.

S'agissant de la recherche et de l'innovation, facteurs déterminants pour le développement de l'économie et des PME, le département Economique a poursuivi en 2010 ses efforts en direction des entreprises afin de sensibiliser ses ressortissants, quelle que soit la taille des firmes, et il collabore étroitement, dans ce contexte, avec Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg et les principaux centres de recherche au niveau national.



En 2010, le département Economique a également voulu renforcer sa communication sur les travaux et les dossiers pour lesquels il s'engage particulièrement. Il s'est ainsi attaché à communiquer le mieux possible sur ses activités, que ce soit par l'organisation de conférences de presse (au nombre de 4), mais aussi par la voie de communiqués de presse, par la participation à des interviews et par l'organisation de conférences réunissant des panels très divers et internationaux d'acteurs économiques, politiques et de la société civile (Journées de l'Économie, Wirtschaftskonferenz...).

DES ÉTUDES DE FOND PAR LE BIAIS DE LA REVUE ACTUALITÉ & TENDANCES

Dans le cadre de la réflexion sur les réformes structurelles à conduire au niveau national et sur la promotion d'un nouveau modèle de développement et de croissance durable, le département Economique a publié au début de l'année 2011 un numéro de la revue « Actualité & Tendances ». Le 9^e opus de cette contribution, intitulé « Comment faire de la recherche, de l'innovation et de leur valorisation, un vecteur essentiel pour la compétitivité du Luxembourg ? », a été initié en 2010 dans un contexte difficile de dégradation de la compétitivité à travers notamment une baisse de la productivité des facteurs de production et un renchérissement des coûts de production, où il devient crucial que les entreprises nationales capitalisent sur d'autres atouts, à savoir des activités de recherche & développement et d'innovation (RDI), et ce pour accroître leur potentiel de croissance et la productivité de leurs facteurs de production.

Le thème de la RDI revêt un caractère fondamental pour une petite économie très ouverte comme le Luxembourg. Les spécificités structurelles du Luxembourg - sa taille, son histoire industrielle, la prévalence des services et de « très petites entreprises » (TPE) dans son appareil de production, ainsi que la présence, sur son territoire, d'un grand nombre de filiales d'entreprises multinationales - affectent sans aucun doute les activités de RDI, leur développement et leur mesure, et notamment celles comptabilisées en pourcentage du PIB. Il s'est donc agi, pour la Chambre de Commerce, d'associer, d'une part, les acteurs publics et, d'autre part, les acteurs privés de la recherche et de l'innovation au Luxembourg à la réalisation de cet « Actualité & Tendances ». Le département Economique de la Chambre de Commerce a, en effet, mené une enquête dont les questions avaient trait à la gouvernance et aux éléments susceptibles d'améliorer le système public de recherche en général. De la sorte, elle s'est efforcée d'identifier des pistes et de possibles leviers additionnels afin de renforcer les retombées favorables de la recherche pour l'économie nationale et d'améliorer le système de recherche et d'innovation national en général.

L'analyse du système d'innovation, ainsi que les éclairages apportés par les acteurs menés dans la revue « Actualité & Tendances », ont permis de mettre en évidence des défis auxquels le système d'innovation luxembourgeois est confronté et de soulever toute une série de questions. La Chambre de Commerce a conclu sa contribution par dix recommandations pour mieux articuler et valoriser la R&D et l'innovation dans les processus productifs luxembourgeois.

LA PROMOTION DU LUXEMBOURG COMME CENTRE INTERNATIONAL D'AFFAIRES ET SITE D'IMPLANTATION DE PREMIER CHOIX

En cette année 2010 de reprise économique pour le Luxembourg, il a été question pour le département Economique de poursuivre et de diversifier les efforts de promotion du Grand-Duché, que ce soit par le biais d'outils de supports interactifs s'adressant aux personnes désireuses de s'implanter au Luxembourg, mais aussi en mettant à jour et en renforçant le contenu de certaines publications récurrentes.

Le département Economique procède également chaque année à l'actualisation de documents destinés au grand public.

L'année 2009 avait vu la mise en place d'un partenariat entre le département Economique de la Chambre de Commerce et l'un des acteurs majeurs luxembourgeois de la consultance en vue de publier, de manière régulière, une série de contributions baptisées « Vecteurs de croissance » et dédiées à des sujets économiques spécifiques et ayant un intérêt pour le développement national. En 2010, un numéro portant sur la propriété intellectuelle est sorti. Celle-ci constituant un élément phare de la valorisation de la compétitivité de l'appareil de production national.

ACTION DE VEILLE COMPÉTITIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Afin de disposer en permanence d'un argumentaire performant et actualisé à même de promouvoir le Luxembourg auprès d'investisseurs étrangers et auprès des décideurs de grands groupes internationaux implantés à l'étranger, le département Economique a mis en place une cellule de veille compétitive, dont la mission principale consiste rassembler toute une batterie de données macro-économiques, micro-économiques, conjoncturelles et structurelles du Luxembourg, qui pourraient être comparées à celles disponibles à l'étranger.

De même, complémentirement à ses contributions d'avis juridiques et économiques, le département rassemble et compile les informations et données relatives aux réformes communautaires et internationales et aux enjeux que ces dernières portent quant à leur incidence au niveau du Grand-Duché. Il s'agit notamment d'identifier et de répertorier les changements économiques et institutionnels à l'œuvre, en particulier à l'échelle européenne, et de solliciter l'attention des acteurs institutionnels nationaux sur l'importance de ces changements pour le Luxembourg. A cet égard sont mis en œuvre des efforts particuliers dans le suivi de l'actualité au sein de la Grande Région, avec une veille systématique à l'endroit de la Belgique, de l'Allemagne et de la France.

INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

Le département Economique s'emploie également à répondre aux demandes de renseignements et d'informations des entreprises, des pouvoirs publics, de la presse, des particuliers et des étudiants. La plupart des questions soulevées se rapportent à l'environnement économique et social du Luxembourg, aux différents secteurs de l'économie et aux statistiques disponibles dans ces domaines.

Pour remplir sa mission d'information et de documentation, le département Economique dispose de nombreux documents, d'ouvrages de référence, d'études, de mémoires, de rapports annuels, de statistiques et de périodiques, principalement dans les domaines économique, social, environnemental et politique. Tous ces documents sont réactualisés de manière permanente afin de garantir et de communiquer une information de qualité.

Afin de faciliter l'accès à l'information et aux connaissances économiques utiles relatives aux problématiques auxquelles le Grand-Duché et les ressortissants de la Chambre de Commerce doivent faire face, le département Economique alimente la partie dédiée à l'économie du site Internet de la Chambre de Commerce, ce qui permet, comme indiqué précédemment, de donner une véritable lisibilité au travail réalisé au quotidien par ce département. On trouve sur ce site de nombreux liens avec les analyses, études et enquêtes réalisées par le département Economique ou auxquelles se réfère ce dernier pour nourrir ses propres contributions.

EUROCHAMBRES

7 novembre 2010

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2011 ont fait l'objet d'une présentation en conférence de presse donnée par Pierre Gramagna, directeur général de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen, chef économiste et Christel Chatelain et Marc Wagener du département Economique.





“ SOUTIEN ET SUIVI DES INITIATIVES ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE L’EVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE (SOLEP) ”

La SoLEP est une a.s.b.l. née du besoin du Grand-Duché de ne plus « piloter à vue » et de se doter de nouveaux outils de compréhension du monde de demain et des opportunités de développement qui pouvaient s’offrir à une petite économie très ouverte comme la sienne. Elle vise, entre autres, à faciliter la conduite d’un exercice de prospective qui permettrait, le cas échéant, aux décideurs publics de disposer de scénarios d’évolution et d’actions concrètes à caractère souhaitable et/ou vraisemblable et, ainsi, d’élargir les outils d’aide à la décision publique en vue de réformes structurelles pertinentes pour le développement durable du Grand-Duché, et ce dans le cadre de la Grande Région.

En participant à des groupes de travail regroupant des professionnels de tous horizons, ainsi que des chercheurs de toutes les disciplines, les membres du département Economique engagent la Chambre de Commerce dans des actions concrètes et de réflexion de nature à valoriser les capacités compétitives et d’attractivité du Grand-Duché. Les travaux de la SoLEP ont eu trait, en 2010, au lancement formel d’un exercice de prospective « Luxembourg 2030 », ainsi qu’à la mise en place d’un site Internet, support de communication et outil de promotion incontournable.

10 novembre 2010

La Chambre de Commerce présente son Avis sur le Budget de l’Etat 2011 intitulé « L’assainissement budgétaire hypothéqué par le report des inévitables réformes structurelles ».



L'exercice de prospective s'est principalement décliné en 2010 en deux événements. Le premier a consisté à procéder au lancement officiel de la démarche de la SOLEP dans le cadre du projet PIBien-être, commandé par le gouvernement à travers son programme de législation et mis en œuvre conjointement par le Conseil Economique et Social (CES) et le Conseil supérieur pour un Développement durable (CSDD). Le projet PIBien-être a pris la forme de trois workshops dont le troisième, dédié à la thématique du Développement durable au Luxembourg, a été co-organisé par la SOLEP, qui a fait de cet atelier de réflexion un « kick off » de la démarche « Luxembourg 2030 ». Le second événement a consisté en l'organisation d'un séminaire de formation à la matière prospective, dont les participants seront les relais et animateurs de l'exercice en tant que tel, lequel est donc amené à se prolonger en 2011 et au-delà.



Deloitte.



Vecteurs de croissance
au Luxembourg
Highlighting the
principles and business
opportunities for
intellectual property

Chambre de Commerce Luxembourg
Issued in cooperation with Deloitte S.A.

Issue N° 2: Intellectual property

May 2010

ECONOMY DAYS 2010

Les 10 et 11 février 2010

En février 2010, les Journées de l'Economie, forum économique transfrontalier, ont rassemblé à la Chambre de Commerce, plus de 350 personnes, parmi lesquelles des ministres, des chefs d'entreprises, des analystes et de nombreux acteurs économiques.



DEUTSCH LUXEMBURGISCHE WIRTSCHAFTSKONFERENZ

Le 14 décembre 2010 s'est déroulée la huitième conférence du cycle Wirtschaftskonferenz, placée sous le thème « Gesundheit als Wirtschaftsfaktor » et accueillant quelque 200 participants.



Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 15 novembre 2010

Projet de loi n°6200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2011 (3723TCA/WMR)

*Avis de la
Chambre de Commerce*

*L'assainissement budgétaire hypothéqué
par le report des inévitables réformes structurelles*



www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

**LUXEMBOURG
PETIT PAYS
GRANDS NOMBRES**

2002
57km
82km
1522m
953
85 859 habitants
40

Chambre de Commerce Luxembourg
WWW.CC.LU

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Promouvoir le développement des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

La mission principale du département International de la Chambre de Commerce est de promouvoir les activités d'internationalisation des entreprises et de les assister en vue du développement des exportations et des importations de leurs biens et services. Dans ce contexte, ses activités sont très vastes et multiples et s'expriment au travers d'actions concrètes en faveur des entreprises implantées au Grand-Duché, qu'il s'agisse de petites entreprises ou de grandes multinationales, notamment :

- aider les entreprises à accéder aux marchés étrangers et à promouvoir leurs biens et services sur ces marchés ;*
- promouvoir en général les relations économiques et commerciales, tant au niveau international qu'au niveau régional ;*
- faciliter les procédures lors de l'exportation ou de l'importation de produits ;*
- faciliter l'accès à des informations concernant les biens et services étrangers et le commerce extérieur ;*
- assister et conseiller les entreprises en matière communautaire.*

Les activités du département International sont organisées de façon à ce que les entreprises luxembourgeoises intéressées de tous les secteurs et de toute taille trouvent une offre complète et variée de services sur mesure en matière d'internationalisation et d'exportation. Font également partie du département International, l'Enterprise Europe Network Luxembourg et le secrétariat de l'Office du Ducroire.

L'année 2010 a été caractérisée par l'organisation de 6 missions économiques, 2 visites d'Etat et 6 missions financières organisées par Luxembourg for Finance, la participation à 7 stands collectifs, l'organisation de 2 visites accompagnées, l'accueil de plusieurs délégations étrangères, une vaste offre de services de conseil et d'information aux entreprises et l'organisation de multiples séminaires, conférences et journées d'opportunités d'affaires, le tout dans l'intérêt de l'internationalisation des entreprises luxembourgeoises.



Le département International travaille en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales, et en particulier avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le ministère des Finances et le ministère des Affaires étrangères.



Le réseau commercial et diplomatique luxembourgeois, les représentants commerciaux belges, ainsi que le réseau international des partenaires de la Chambre de Commerce, soutiennent le processus d'internationalisation des entreprises luxembourgeoises. De plus, la Chambre de Commerce est un membre fondateur des agences Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business.



” MISSIONS ÉCONOMIQUES ”

En 2010, plus de 200 entreprises ont participé aux missions économiques que la Chambre de Commerce a organisées seule ou en coopération étroite avec les autorités gouvernementales.

En janvier 2010, une délégation d'entreprises luxembourgeoises présidée par Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a effectué une mission économique en Inde, dans les villes de New Delhi, Kolkata, Mumbai et Pune. Le volet économique de cette mission était organisé par le département International de la Chambre de Commerce et l'Agence Luxembourg for Business, avec l'objectif de renforcer les activités de promotion des exportations dans les secteurs économiques dynamiques en Inde, devenue un acteur incontournable sur le plan international. 17 sociétés luxembourgeoises, de différents secteurs, ont profité de contacts sur mesure.

En juin 2010, dans le cadre de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en Croatie, la Chambre de Commerce a organisé, en étroite collaboration avec Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, une mission économique et financière à Zagreb. Un séminaire économique et financier a permis de promouvoir le Luxembourg et de renforcer les liens économiques et commerciaux avec la Croatie. Parallèlement au séminaire, des rendez-vous b2b personnalisés entre les entreprises luxembourgeoises et croates ont eu lieu en fonction des profils des entreprises participantes. Une vingtaine d'entreprises ont profité de ce service. Ces rencontres ont été jugées très prometteuses et encourageantes pour une possible future coopération.

MISSIONS ET VISITES OFFICIELLES

Du 7 au 9 septembre 2010, sur invitation du président de la République du Portugal, Anibal Cavaco Silva, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'Etat au Portugal. Parallèlement à la visite d'Etat, la Chambre de Commerce a initié une mission économique dans le but de renforcer les relations bilatérales entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Portugal. Une cinquantaine d'hommes d'affaires représentant 32 entreprises luxembourgeoises ont ainsi pris part à un programme qui comprenait notamment des rendez-vous individuels entre entreprises luxembourgeoises et portugaises, des visites à connotation économique, des réceptions de networking, ainsi qu'un séminaire économique et financier qui a rassemblé quelque 250 décideurs économiques portugais.

La Chambre de Commerce a également organisé, en collaboration avec les agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, des missions économiques et/ou financières en Russie avec une délégation de 60 entreprises, en Arabie Saoudite avec 16 sociétés, en Israël et au Liban avec une délégation de 21 hommes d'affaires. 44 entreprises se sont déplacées en novembre 2010 à Bruxelles pour participer au Benelux-matchmaking, réunissant des sociétés luxembourgeoises, belges et néerlandaises.

Pour toutes les missions économiques, la Chambre de commerce met un accent très fort sur les matchmakings et le développement des relations entre les sociétés luxembourgeoises et les sociétés locales et aménage systématiquement des rendez-vous d'affaires personnalisés pour chaque société participante.

| ACTION | DATE | PARTICIPANTS |
|---|-----------------|-------------------------------|
| Mission officielle à Delhi, Kolkata, Mumbai (Inde) | 8 - 14 janvier | 34 sociétés / 52 participants |
| Mission officielle à Moscou et St. Petersburg (Russie) | 12 - 15 avril | 60 sociétés / 94 participants |
| Mission officielle à Riyadh et Jeddah (Arabie Saoudite) | 16 - 19 mai | 34 sociétés / 41 participants |
| Visite d'Etat à Zagreb (Croatie) | 9 - 10 juin | 14 sociétés / 17 participants |
| Visite officielle à Tel Aviv (Israël) et à Beyrouth (Liban) | 19 - 24 juin | 21 sociétés / 30 participants |
| Visite d'Etat à Lisbonne (Portugal) | 6 - 9 septembre | 32 sociétés / 49 participants |
| Mission économique à Luanda (Angola) | 1 - 4 novembre | 16 sociétés / 19 participants |
| Mission économique Benelux-Matchmaking à Bruxelles (Belgique) | 18 novembre | 44 sociétés / 59 participants |

De plus, dans le cadre de la Semaine commerciale luxembourgeoise à l'Exposition Universelle 2010 de Shanghai, la Chambre de Commerce a organisé une série de manifestations de promotion commerciale du 7 au 15 octobre 2010. Il s'agissait du plus important événement d'internationalisation jamais organisé par le Grand-Duché en dehors des marchés de l'Union européenne, auquel ont participé 105 entreprises en provenance du Luxembourg.

| MANIFESTIONS À LA « SHANGHAI WORLD EXPO » | DATE |
|---|-------------|
| b2fair Word Expo Shanghai | 7-8 octobre |
| ICT Day | 11 octobre |
| Automotive Day | 12 octobre |
| Maritime & Logistics Day | 12 octobre |
| Eco-technologies Day | 13 octobre |
| Food & Beverage Day | 15 octobre |

MANIFESTIONS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI



” ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES, SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES ”

La Chambre de Commerce a accueilli 6 délégations étrangères dans le cadre de sa mission de promotion du site d'implantation luxembourgeois et d'information sur le marché grand-ducal.

Les délégations accueillies à la Chambre de Commerce venaient des pays suivants : Arabie Saoudite, Chili, Suède, République Dominicaine, Taiwan et Maroc.

Lors de ces visites, le département International a donné un aperçu de l'économie luxembourgeoise et a fourni des informations sur les opportunités d'affaires avec les sociétés luxembourgeoises. Des contacts individuels, arrangés au préalable avec des entreprises luxembourgeoises, apportent une valeur ajoutée élevée aux participants.

Au total, 53 journées d'opportunités d'affaires (JOA) ont été organisées en 2010 par le département International. Chaque journée, axée sur un ou plusieurs pays, a permis aux entreprises participantes d'obtenir, par le biais de rendez-vous individuels, des informations concrètes sur le marché ciblé. Ces journées ont été réalisées en collaboration avec les attachés économiques et commerciaux belges et 363 rendez-vous individuels ont permis aux entreprises d'obtenir des informations précises.





” STANDS COLLECTIFS ”

Dans le but de promouvoir les entreprises luxembourgeoises à l'étranger et le Luxembourg en tant que terre d'exportation, la Chambre de Commerce a mis en place 7 stands collectifs nationaux, en régie propre ou en collaboration avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ou le ministère des Classes moyennes, à l'occasion des salons professionnels suivants :

- le salon Horecatel, salon spécialisé dans les secteurs de l'Horeca, des collectivités et des métiers de la bouche, dont la 44^e édition s'est déroulée à Marche-en-Famenne (B) du 7 au 11 mars 2010. 13 exposants étaient présents sur le stand ;
- le salon MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes (F), a accueilli du 16 au 19 mars 2010 et pour la 5^e fois, un pavillon national avec 15 exposants ;
- le salon Rebuild Lebanon a eu lieu du 1^{er} au 6 juin 2010 à Beyrouth au Liban avec la participation de 4 entreprises ;
- le Monaco Yacht Show s'est tenu du 21 au 25 septembre 2010 à Monaco et a réuni 10 exposants ;
- le salon Expo Real, salon professionnel de l'Immobilier à Munich (D), du 4 au 6 octobre 2010 avec 11 exposants ;
- le salon Forum des Entrepreneurs by initiatives, salon des services b2b, s'est déroulé du 20 au 21 octobre 2010 à Liège (B) et a permis de rassembler 11 exposants luxembourgeois ;
- le Big 5 Show, salon pour le secteur de la construction, a eu lieu du 21 au 24 novembre 2010 à Dubaï et a réuni 9 exposants.

Au total, 73 entreprises luxembourgeoises ont participé aux différents stands collectifs mis en place par la Chambre de Commerce et ont ainsi pu promouvoir leurs produits et services au niveau international.

BIG 5

9 entreprises luxembourgeoises étaient présentes à Dubaï, fin novembre 2010, au sein du pavillon luxembourgeois, lors de la sixième participation du Luxembourg avec un stand collectif national au Big 5 Show, la plus grande foire dans le secteur de la construction de la région.





“ LES ACTIONS EN MATIÈRE DE CERTIFICATION ET DE LABELLISATION ”

Dans le cadre des actions de promotion des produits nationaux sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce a accordé 20 labels « Luxembourg » et « Made in Luxembourg » en 2010.

Ces labels, créés en 1984 sur initiative du ministère des Affaires étrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, servent à identifier les produits et services luxembourgeois et à souligner leur origine luxembourgeoise. Il permet, d'une part, de mieux faire connaître nos produits de qualité à l'étranger et, d'autre part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes.

LES AUTRES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL EN 2010

➤ Conférence diplomatique : un marathon réussi de 350 entretiens

Début mars 2010, le ministère des Affaires étrangères a organisé une nouvelle édition de la conférence diplomatique au Luxembourg, qui a réuni les ambassadeurs et consuls généraux, ainsi que les chefs des bureaux de la coopération du Grand-Duché pour des échanges de vues avec des responsables politiques et économiques de notre pays. Dans le cadre de cet événement, la journée du 3 mars, entièrement dédiée au volet économique, s'est déroulée à la Chambre de Commerce. Après une séance académique, lors de laquelle intervenaient, entre autres, Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et Luc Frieden, ministre des Finances, quelque 100 représentants d'entreprises luxembourgeoises ont eu l'occasion de rencontrer les 38 diplomates présents lors de 350 entretiens individuels organisés par la Chambre de Commerce. Les échanges avec les ambassadeurs et consuls généraux ont permis aux entreprises de s'informer concrètement sur les opportunités économiques et commerciales existant sur les marchés de leur intérêt, ainsi que sur les appuis que les missions diplomatiques et consulaires peuvent leur fournir à cet égard.

➤ Chamber Academy : 30 Chambres de Commerce bilatérales et trilatérales à Luxembourg

Le 26 et 27 mai 2010, la Chambre de Commerce a organisé, en étroite collaboration avec la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique, la deuxième édition de la Chamber Academy. A cette occasion, quelque 30 représentants des Chambres de Commerce luxembourgeoises et belgo-luxembourgeoises établies à travers le monde se sont réunis à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, où ils ont pu échanger leurs points de vue concernant le développement de projets communs. Lors d'un déjeuner de networking le 27 mai, une trentaine d'entreprises luxembourgeoises ont profité de la présence des Chambres belgo-luxembourgeoises pour bénéficier, dans un cadre informel, de leur conseil et de leur assistance concernant leurs pays respectifs.

➤ Le Guide du Marché

En 2010, la Chambre de Commerce a entamé la mise à jour de Guide du Marché, qui est l'instrument phare de sensibilisation et de promotion du commerce extérieur luxembourgeois et dont la nouvelle version devrait voir le

jour en 2011. Ce guide est envoyé à des organisations officielles de promotion dans plus de 150 pays, à toutes les ambassades et consulats du Luxembourg dans le monde et diffusé aux entreprises étrangères désirant entrer en relation d'affaires avec les entreprises implantées au Grand-Duché. Lors des missions économiques ou de visites de foires à l'étranger, ce guide est distribué aux hommes d'affaires potentiellement intéressés aux produits ou services luxembourgeois. L'objectif du Guide du Marché, publié depuis 1954, est de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises au niveau international.

➤ Le Parlement européen des entreprises

Le 14 octobre 2010 a eu lieu, à l'initiative d'Eurochambres, la deuxième édition du Parlement européen des entreprises, en présence de plus de 700 entrepreneurs de 45 pays différents qui ont fait entendre leur voix dans l'hémicycle de Bruxelles. Ils ont remplacé, l'espace d'un jour, les acteurs habituels de la politique européenne et recréé une véritable session parlementaire au sein du Parlement européen. Au centre du débat : la suppression des obstacles à l'accès aux marchés et l'intégration des politiques d'entreprise. Comme le Luxembourg dispose actuellement de six représentants au Parlement européen, la délégation luxembourgeoise au Parlement européen des entreprises en comptait autant. La délégation luxembourgeoise a profité du déplacement à Bruxelles pour organiser une rencontre avec Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission européenne et commissaire européen en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, ainsi qu'une entrevue avec Christian Braun, représentant permanent du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Union européenne.

FOIRE DE HANOVRE

Du 19 au 23 avril 2010

Pour la sixième année consécutive, l'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a mis en place une bourse de coopération à la Foire de Hanovre. Au total, plus de 3.000 contacts d'affaires ont pu être planifiés avec succès.





LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE EUROPE NETWORK-LUXEMBOURG



L'Europe à la portée de votre entreprise.

➤ Conférences et séminaires

Dans la continuité de ses actions entreprises à l'intention des PME et des PMI luxembourgeoises, l'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé 4 conférences au cours de l'exercice 2010.

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

| ACTION | DATE | PARTICIPANTS |
|---|--------------|--------------|
| Conférence « Eco-construction : Devenez un acteur éco-responsable » | 11 mai | 94 |
| Conférence « Les délais de paiement : un enjeu économique essentiel pour votre entreprise » | 7 juin | 290 |
| Conférence « Normalisation et Marquage CE : deux outils de la compétitivité » | 29 juin | 85 |
| Conférence « Marchés publics : facilitez votre accès aux appels d'offres européens et de la Grande Région » | 20 septembre | 110 |

➤ Visites accompagnées aux foires internationales

En 2010, l'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé 4 visites accompagnées. Au total, 23 entrepreneurs ont participé à ces visites lors desquelles les entreprises ont eu la possibilité de visiter une foire internationale et ainsi de découvrir de nouveaux produits, des fournisseurs ou des clients potentiels.

VISITES

| FOIRE | DATE | PARTICIPANTS |
|----------------------------|--------------------------|--------------|
| Hannover Messe (D) | 20 - 22 avril | 6 |
| Turkey Build (TR) | 5 - 8 mai | 2 |
| CeBIT Bilisim Eurasia (TR) | 6 - 9 octobre | 3 |
| Pollutec (F) | 30 novembre - 3 décembre | 12 |

➤ Assistance et conseil en matière communautaire

Le traitement des demandes des entreprises luxembourgeoises et du réseau Enterprise Europe Network ayant trait aux différents thèmes communautaires tels que la législation européenne, les marchés publics, la coopération internationale, etc. est une action primordiale de l'Enterprise Europe Network Luxembourg. Ainsi, l'Enterprise Europe Network Luxembourg a traité 657 demandes au cours de l'exercice 2010 et a offert une assistance personnalisée pour l'exécution des formalités et procédures, telles sur la création d'entreprise à l'étranger, la libre circulation des marchandises, le détachement de personnel, le marquage CE, etc. Le service constitue une réelle valeur ajoutée pour les entreprises.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

En fin d'année 2010, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg a lancé une offre de service portant sur les consultations publiques publiées par la Commission européenne. Régulièrement et en fonction des sujets des consultations publiques, l'Enterprise Europe Network Luxembourg se propose d'être l'intermédiaire entre les sociétés luxembourgeoises et la Commission européenne en les invitant à répondre à ces enquêtes. Ainsi, l'Enterprise Europe Network Luxembourg a permis à 44 sociétés luxembourgeoises de s'exprimer sur le droit

européen des contrats et à 36 sociétés luxembourgeoises de se prononcer sur la protection des données à caractère personnel. Compte tenu de la participation active des sociétés luxembourgeoises, ce service sera développé au cours des années à venir.

➤ **Salons de coopération internationale / Concept b2fair**

La promotion et la mise en place de plates-formes de rencontres b2b favorisant le rapprochement des petites et moyennes entreprises à travers l'organisation de rendez-vous d'affaires soigneusement organisés au préalable est une autre activité phare de l'Enterprise Europe Network. Le concept b2fair est une méthode simple pour maximiser la participation des petites et moyennes entreprises aux foires internationales.

Dans ce cadre, une dizaine d'événements de matchmaking b2fair ont été activement promus auprès du tissu entrepreneurial luxembourgeois. L'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a également organisé et coordonné 5 événements b2fair.



**ÉVÉNEMENTS
B2FAIR ORGANISÉS
PAR L'ENTREPRISE
EUROPE NETWORK
LUXEMBOURG**

| ÉVÉNEMENTS B2FAIR | DATES | PARTICIPANTS |
|--|--------------------------|------------------------------------|
| b2fair à la Foire de Hanovre | 20 - 24 avril | 324 entreprises / 776 participants |
| b2fair Forum de l'Industrie 2010 (Sarrebuck - Allemagne) | 24 juin | 50 entreprises / 60 participants |
| b2fair Word Expo Shanghai | 7 - 8 octobre | 203 entreprises / 375 participants |
| Rencontres b2fair LFE 2010 | | |
| au Forum des Entrepreneurs by initiatives | 20 - 21 octobre | 94 entreprises / 136 participants |
| b2fair à la Pollutec | 30 novembre - 3 décembre | 200 entreprises / 225 participants |

Pour la sixième année consécutive, l'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a mis en place une bourse de coopération sur le plus grand salon européen et mondial de l'industrie : la Foire de Hanovre. Cet événement a permis de rassembler près de 324 entreprises participantes et 776 chefs d'entreprises venus de 40 pays différents. Au total, plus de 3.000 contacts d'affaires ont pu être planifiés avec succès.

Lors du salon Forum des Entrepreneurs by initiatives, les Rencontres b2fair LFE 2010 ont été organisées par l'Enterprise Europe Network Luxembourg en collaboration avec la société Enjeu, l'AWEX, le SPI+ et l'AWT. Ainsi, les 20 et 21 octobre 2010 à Liège, plus de 136 participants issus de près de 94 entreprises y ont participé, dont 28 entreprises luxembourgeoises. Plus de 1800 rencontres bilatérales ont pu être enregistrées.

Avec l'organisation d'une convention d'affaires dans le cadre de l'Exposition Universelle de Shanghai, l'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a étendu les activités b2fair au-delà de l'Europe en exportant pour la première fois le concept sur le continent asiatique. L'événement b2fair Shanghai, a eu lieu les 7 et 8 octobre 2010. Il a eu pour but de créer une plate-forme de rencontres mondiale et de réunir les entreprises chinoises et les PME européennes permettant d'explorer de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités d'affaires. Cet événement b2fair a réuni 203 entreprises, dont 54 entreprises luxembourgeoises et quelque 350 chefs d'entreprises rencontrés sur place. Plus de 1600 rencontres bilatérales ont été comptabilisées.

L'Enterprise Europe Network Luxembourg de la Chambre de Commerce a également promu 9 autres événements b2fair, notamment les salons easyFairs à Dortmund (D), Turkey Build à Istanbul (TR), MSV 2010 à Brno (CZ), Euro Sun à Graz (AT) et Elmia Subcontractor à Jönköping (S).

Outre des salons de coopération b2fair, l'Enterprise Europe Network Luxembourg a activement promu le Salon à l'Envers 2010 qui a eu lieu le 21 octobre 2010 à Thionville. Unique en son genre de par son concept simple et pratique, ce salon constitue pour les entreprises de la Grande Région un lieu de rencontres original entre les donneurs d'ordres, d'une part, qui viennent exprimer leurs besoins en termes d'achats et les fournisseurs, d'autre part, qui proposent leurs offres de produits et/ou de services. Du côté luxembourgeois, 50 entreprises ont visité le salon en tant que fournisseurs, alors que 12 sociétés ont fait le déplacement en tant que donneurs d'ordres. Comme les éditions précédentes, l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce était présent avec un stand sur lequel une cinquantaine de visiteurs sont venus s'informer sur le marché luxembourgeois, sur le secteur entrepreneurial ou bien encore sur les services proposés par la Chambre de Commerce aux entreprises lorraines.

De plus, l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce a fait la promotion et organisé, en collaboration avec Reed Expositions France, et pour la première fois, un événement de matchmaking b2fair au salon Pollutec, spécialisé dans l'éco-construction et le secteur de l'énergie, à Lyon (F) du 30 novembre au 3 décembre 2010. Ce matchmaking b2fair a réuni 245 participants issus de 192 entreprises, dont 15 sociétés luxembourgeoises. Plus de 1400 rencontres ont eu lieu entre des chefs d'entreprise venus de 20 pays différents.



LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE DU DUCROIRE



L'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Le secrétariat du Ducroire est rattaché à la Chambre de Commerce. Le Ducroire a pour objet la promotion des exportations luxembourgeoises et le développement des relations économiques internationales des entreprises luxembourgeoises au moyen de plusieurs instruments financiers.

ASSURANCE-CRÉDIT

L'activité principale et traditionnelle du Ducroire est l'assurance-crédit à l'exportation. Le Ducroire peut couvrir les risques commerciaux et politiques liés aux crédits à court terme ou à moyen et long terme accordés aux clients situés à l'étranger. Il peut également couvrir les risques politiques et les risques de transfert afférents aux investissements des entreprises luxembourgeoises à l'étranger, et les risques liés à l'importation.

En 2010, le Ducroire a constaté une légère reprise au niveau du chiffre d'affaires assuré par rapport à l'année 2009. Toutefois, les indemnités payées par le Ducroire se maintiennent à un niveau élevé.

Comme en 2009, le Ducroire a continué à gérer la police d'assurance « top up individuelle » pour le compte de l'Etat. L'assurance « top up individuelle » est une couverture complémentaire supplétive à l'assurance-crédit privée. Elle peut être octroyée à toute entreprise luxembourgeoise qui subit ou a subi des réductions, voire annulations/résiliations de couverture depuis septembre 2008. Cette mesure anticrise est arrivée à échéance à la fin de l'année 2010. Actuellement, des discussions sont en cours avec la Commission européenne en vue de prolonger cette facilité jusqu'à fin 2011.

PROMOTION

Le Ducroire est intervenu pour supporter en partie les frais liés à la promotion de produits et de services d'origine luxembourgeoise à l'étranger, la formation à l'exportation du personnel et les frais d'exposition et de participation à des salons à l'étranger en tant qu'exposant.

Des informations supplémentaires et le rapport annuel de l'Office du Ducroire sont disponibles sur le site Internet www.odl.lu

DIPLOMATES

Début mars 2010, une nouvelle édition de la conférence diplomatique au Luxembourg, a réuni les ambassadeurs et consuls généraux, ainsi que les chefs des bureaux de la coopération du Grand-Duché. Quelque 100 représentants d'entreprises luxembourgeoises ont eu l'occasion de rencontrer les 38 diplomates présents lors de 350 entretiens individuels organisés par la Chambre de Commerce.



MIPIM

16 - 19 mars 2010

Dans le but de promouvoir les entreprises luxembourgeoises à l'étranger la Chambre de Commerce a participé au salon MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes (F), et a mis en place pour la 5^e fois, un pavillon national avec 15 exposants.



De droite à gauche : Georges Santer, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France, Paul Helminger, bourgmestre de la ville de Luxembourg, Sabrina Sagromola, département International de la Chambre de Commerce, Pierre Gramagna, directeur général de la Chambre de Commerce, Anne-Marie Loesch, département International de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen, chef du département International.

B2FAIR SHANGHAI

Dans le cadre de la Semaine commerciale luxembourgeoise à l'Exposition Universelle de Shanghai, la Chambre de Commerce a organisé une série de manifestations de promotion commerciale du 7 au 15 octobre 2010. Il s'agissait du plus important événement d'internationalisation jamais organisé par le Grand-Duché en dehors de l'Union européenne, auquel ont participé 105 entreprises en provenance du Luxembourg.



Le pavillon luxembourgeois à l'Exposition Universelle 2010 de Shanghai.





COMMUNICATION

Informier et convaincre.

Informier et convaincre sont les deux objectifs prioritaires de la politique de communication de la Chambre de Commerce. Pour atteindre ces objectifs, le service Communication développe et entretient, en étroite concertation avec la Commission Communication et la direction, toute une série de produits et d'outils de communication destinés à expliquer et faire connaître l'action de la Chambre de Commerce auprès des entreprises, des institutions publiques, des autorités politiques et du grand public.





“ COMMISSION COMMUNICATION ”

En 2010, la Chambre de Commerce a constitué une Commission Communication, réunissant plusieurs membres élus, la direction et le service communication, pour procéder à une réévaluation globale de la politique de communication de la Chambre de Commerce. A cet effet, une enquête a été menée auprès des membres élus et d'un échantillon d'entreprises participant régulièrement aux activités de la Chambre pour récolter des informations sur la perception du rôle et des missions de la Chambre ainsi que sur son image de marque. L'enquête a confirmé la déclaration de mission de la Chambre de Commerce et a retenu comme principales valeurs de son action la satisfaction client, l'intérêt économique général et l'intégrité. L'enquête a par ailleurs attesté une bonne image de marque et une excellente crédibilité à la Chambre de Commerce, tout en apportant certains indices permettant d'affiner sa stratégie de communication pour encore mieux répondre aux attentes de ses membres et du public. Le service de communication a également participé à un groupe de travail de l'UEL consacré à sa politique de communication.



“ MERKUR ”

LE NUMÉRO 1 DE LA PRESSE PROFESSIONNELLE

Avec plus de 35.000 exemplaires diffusés chaque mois aux dirigeants des entreprises affiliées à la Chambre de Commerce, ainsi qu'aux décideurs et acteurs de la vie économique et politique, le magazine d'information « Merkur » occupe confortablement la première position de la presse professionnelle au Grand-Duché et ce tant au niveau du volume, qu'au niveau du tirage, du nombre d'encarts et de la périodicité (voir tableau comparatif).

Les nombreux encarts publiés dans les 10 éditions 2010 du « Merkur » témoignent de la confiance accordée par le marché au magazine officiel de la Chambre de Commerce. Dans un souci permanent d'optimisation de la qualité du produit, une enquête qualitative des lecteurs a été menée auprès d'un échantillon d'entreprises abonnées au « Merkur » et participant régulièrement aux activités de la Chambre de Commerce. Les résultats de cette enquête ont permis de travailler sur une nouvelle formule du magazine et de préparer son lancement prévu pour l'exercice 2011.

TABLEAU COMPARATIF PRESSE PROFESSIONNELLE

| | VOLUME | TIRAGE | PÉRIODICITÉ |
|---------------------|-----------|--------|------------------------------|
| Merkur | 100 pages | 35.000 | mensuelle (10 éditions/an) |
| Handwerk | 48 pages | 7.000 | mensuelle (10 éditions/an) |
| Echo de l'Industrie | 64 pages | 2.000 | bimestrielle (6 éditions/an) |
| clc connect | 24 pages | 2.000 | bimestrielle (6 éditions/an) |

Toutes les éditions du « Merkur » peuvent être téléchargées en version intégrale (format pdf) sur le site Internet de la Chambre de Commerce.



“ PUBLICATIONS ”

L'INFORMATION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE

Parmi les principales publications de brochures, annonces et autres supports promotionnels réalisés en 2010 par le service Communication en collaboration avec les différents départements et services, il convient de citer :

- l'encart promotionnel pour la semaine commerciale à l'Exposition Universelle de Shanghai
- l'encart promotionnel pour le forum « Can individuals still make a difference ? »
- la campagne promotionnelle du projet « BusinessMentoring » ;
- la réalisation d'une charte client pour l'Espace Entreprises
- le rapport annuel 2009 de la Chambre de Commerce et de la LSC ;
- la réactualisation de la brochure de présentation de la Chambre de Commerce ;
- la réactualisation de la publication « Luxembourg, petit pays, grands nombres » ;
- les nouvelles fardes Chambre de Commerce ;
- le calendrier officiel des activités du commerce extérieur 2010 ;
- les cartes de fin d'année électroniques ;
- les offres d'emploi ;
- diverses invitations.

Voir plus loin



« Chaque rencontre avec mon mentor m'aide à entrevoir de nouvelles opportunités de développement. »

Laurent Sanders - Mentore

Séances de speedmentoring
24/02 et 19/04/11

INSCRIPTION ET INFOS: WWW.BUSINESSMENTORING.LU



PARCE QUE RIEN NE PEUT REMPLACER L'EXPÉRIENCE !

PLUS DE 100 ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI

Avec l'objectif de présenter le Luxembourg dans toute sa diversité économique aux entreprises chinoises, la Chambre de Commerce a organisé du 7 au 15 octobre dans le cadre de l'Expo Shanghai 2010 une Semaine commerciale luxembourgeoise, en collaboration avec le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et le Consulat général du Grand-Duché à Shanghai. Plus d'une centaine d'entreprises luxembourgeoises et près d'un millier d'entreprises chinoises ont pris part aux événements articulés autour de cinq grands thèmes: les TIC, l'équipement automobile, la logistique, les éco-technologies et l'agroalimentaire.



Forum - 30 June 2010

CAN INDIVIDUALS STILL MAKE A DIFFERENCE?

Ethics, Leadership and Management





PRÉSENCE INTERNET

www.cc.lu

Le projet de refonte du site Internet cc.lu, dont le lancement est prévu en 2011, a été replacé dans un nouveau cadre, puisqu'il s'agira désormais de mettre en place un solution web qui permettra aussi d'assurer des liens et des échanges d'informations directes avec le site www.guichet.lu du ministère de l'Economie et la plate-forme I-Net de l'agence de promotion « Luxembourg for Business », qui permet de gérer dans une base de données unique et de partager tous les contacts et toutes les actions en matière de commerce extérieur et de promotion du Luxembourg. Le site de la Chambre de Commerce continue à rencontrer un grand succès auprès du public comme en témoignent ces quelques chiffres :

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET

| 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Visiteurs (par mois) | 13.050 | 16.197 | 22.718 | 23.159 | 51.964 | 61.370 | 63.306 |



RELATIONS PRESSE

Au courant de l'année 2010, la Chambre de Commerce a organisé 33 contacts presse (communiqués, invitations et conférences de presse) sur des sujets aussi variés que l'enquête Eurochambres, les visites officielles, les nouvelles publications, les avis les plus importants et les nombreuses manifestations et séances d'informations organisées au sein de la Chambre de Commerce.



OUTLOOK 2011

Une année sous le signe des PME

Partant du constat que les PME luxembourgeoises jouent un rôle crucial dans le développement économique du pays, la Chambre de Commerce placera l'année 2011 sous le signe des PME. Au Luxembourg, les PME représentent pas moins de 95% des entreprises du pays et interviennent pour 80% du PIB. Elles sont également les principaux pourvoyeurs d'emplois et d'innovations technologiques. C'est donc pour encore mieux soutenir les PME que la Chambre de Commerce concentrera ses efforts en 2011 sur les actions suivantes :

- Publication de nouvelles éditions du bulletin économique « Actualité & tendances » portant sur l'introduction d'une s.à r.l. simplifiée au Luxembourg et sur les moyens de faire de la recherche et de l'innovation un vecteur de compétitivité du Luxembourg ;
- Publication d'une version actualisée du DVD interactif et du site dédié « Doing Business in Luxembourg », véritable ouvrage de référence et lecture obligée pour toute personne désirant s'implanter au Grand-Duché de Luxembourg ;
- Rattachement de l'Espace Entreprises au guichet unique virtuel de l'Etat et création d'un site web dédié pour faciliter la prise en charge et le suivi des demandes et dossiers de création d'entreprises ;
- Lancement du nouveau prix « Export Award », récompensant des PME luxembourgeoises dans tous les secteurs économiques qui se sont démarquées par leurs initiatives en matière d'internationalisation dans leurs activités. Ce prix sera lancé en collaboration avec l'Office du Ducroire du Grand-Duché de Luxembourg (ODL) et en partenariat avec les agences « Luxembourg for Business (LfB) » et « Luxembourg for Finance (LfF) ».

Outre ces quelques événements phares de l'action 2011 spécialement axés sur le soutien et le développement des PME, la Chambre de Commerce poursuivra ses nombreuses activités en faveur de l'économie luxembourgeoise et de ses entreprises. A côté de ses missions traditionnelles, la Chambre de Commerce accordera également - semestre européen oblige - une grande importance aux affaires européennes en prévoyant notamment des rencontres semestrielles avec la Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles et en participant activement aux réunions d'Eurochambres. Il convient également de citer dans ce contexte la mise en place de procédures de consultation plus efficaces pour l'analyse des textes européens, qui permettront à la Chambre de Commerce de s'exprimer à un stade avancé sur les projets de directives.

Toutes ces activités s'inscriront dans un programme de travail déjà bien rempli par lequel la Chambre de Commerce s'efforce d'aider les entreprises dans toutes les étapes de leur existence. Qu'il s'agisse de la création d'une entreprise, de la conquête de marchés étrangers ou de l'acquisition de nouvelles compétences offrant un avantage compétitif, la Chambre de Commerce restera en 2011 le premier partenaire des entreprises luxembourgeoises.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| DEVISE : EUR | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|----------------------|----------------------|
| 1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | |
| Salaires et charges sociales | 7 394 260,86 | 6 753 794,12 |
| Achats et services extérieurs | 11 998 468,63 | 11 190 962,40 |
| Dotations aux amortissements | 5 224 018,37 | 5 146 869,57 |
| Total des charges d'exploitation | 24 616 747,86 | 23 091 626,09 |
| Cotisations et autres produits de gestion | 33 092 928,74 | 30 767 647,77 |
| Contributions extérieures et droits d'inscription | 2 801 299,91 | 2 800 519,91 |
| Total des produits d'exploitation | 35 894 228,65 | 33 568 167,68 |
| Résultat d'exploitation | 11 277 480,79 | 10 476 541,59 |
| 2. RÉSULTAT FINANCIER | | |
| Charges financières | 1 121 398,33 | 944 630,53 |
| Produits financiers | 239 791,52 | 338 437,69 |
| Résultat financier | -881 606,81 | -606 192,84 |
| 3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | -1 565 283,55 | 3 599 646,71 |
| 4. SOLDE NET PROVISIONS | 1 788 487,38 | -2 687 784,30 |
| 5. DOTATION AU FONDS DE PÉRÉQUATION CONJONCTURELLE¹ | -6 902 400,58 | -7 008 437,25 |
| 6. DOTATION AU FONDS DE PROMOTION DE L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL² | -3 185 723,34 | -3 234 663,35 |
| 7. REPRISE FONDS DE PROMOTION DE L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL | 185 000,00 | 0,00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 7 15 953,89 | 539 110,56 |

¹ Le fonds de péréquation conjoncturelle a pour objet de constituer une réserve pour contrebalancer les risques et les impacts financiers pour la gestion courante de la Chambre de Commerce, découlant notamment des variations des cotisations dans l'hypothèse d'une situation économique moins favorable à l'avenir.

² L'objectif du fonds de promotion de l'intérêt économique général est le financement, respectivement l'accompagnement des initiatives ou des projets qui servent l'intérêt économique général et les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce en vue de renforcer la compétitivité des entreprises et de l'économie du pays à définir par l'Assemblée Plénière.



Luxembourg
School
for Commerce

LSC

Business Education & Training

**RAPPORT
ANNUEL**

2010

LUXEMBOURG SCHOOL FOR COMMERCE
www.lsc.lu

PRÉFACE

L'exercice 2010 a été marqué par le positionnement de la Luxembourg School for Commerce (LSC) comme nouvel acteur en matière d'éducation et de formation auprès des entreprises. En l'espace de 12 mois seulement, la LSC a confirmé sa position d'organisme de formation reconnu et apprécié pour la diversité de ses activités, parmi lesquelles notamment une offre de formations de qualité. Il reste cependant du chemin à parcourir dans les mois à venir afin d'augmenter encore l'impact des activités de la LSC, notamment auprès des petites et moyennes entreprises (PME). L'objectif stratégique étant de positionner la LSC en tant que guichet unique pour toutes les questions ayant trait à la politique de formation de l'entreprise.

La LSC a connu un rythme de croisière soutenu tout au long de l'année 2010 marqué par un chiffre record des inscriptions : 11.446 personnes, soit une progression de 5% par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est encourageante et prouve que l'offre de formation répond aux attentes des entreprises. Il se trouve que la « formation tout au long de la vie » prend des formes très concrètes au Luxembourg, d'autant plus qu'en dehors des entreprises, beaucoup de particuliers participent à cette dynamique afin de tenir à jour leurs connaissances et leurs compétences.

Au niveau de la Formation Professionnelle Initiale (FPI), la LSC a contribué au lancement de trois professions-phares dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, en l'occurrence le conseiller en vente, l'approvisionneur-commis de vente et le mécanicien d'avions.

La LSC a développé son offre de Formation Professionnelle Continue (FPC) avec notamment le lancement du «Marketing Master Class» en coopération avec HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège. L'année 2010 a vu également le lancement avec succès de la 6^e promotion de la formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants». Un nouveau partenariat a été constitué, regroupant la LSC, Luxinnovation, ainsi que le CRP Henri Tudor. L'objectif de cette coopération est de développer fortement le domaine de formation «Innovation et créativité», sachant que l'innovation revêt un caractère majeur pour le développement de l'économie luxembourgeoise.

En matière de Formation Universitaire (FU), la 4^e promotion du master «Entrepreneurship & Innovation» regroupant 24 étudiants de 18 nationalités différentes a vu le jour. Cette formation est proposée par la Luxembourg Business Academy (LBA), qui est le fruit d'une coopération étroite entre l'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce.

Au cours de l'exercice 2010, outre sa mission politique, à savoir la rédaction d'avis, et de prises de position, la LSC a fourni beaucoup d'efforts afin de contribuer au rapprochement du monde scolaire avec le monde économique et plus particulièrement l'entreprise. Ainsi, il importe de relever les visites dans les lycées luxembourgeois, l'organisation de visites en entreprises pour les enseignants de lycées, ainsi que l'animation d'un stand, la Maison de l'Economie, à la Foire de l'Etudiant au mois de novembre 2010.

Au regard de ce bilan globalement positif, il me reste à remercier tous les collaborateurs de la LSC pour leur engagement et je les encourage à persister dans leurs efforts dans le but d'accompagner les entreprises, mais également les particuliers, dans leur démarche de formation.

Fernand Ernster

Président du Conseil de gérance de la Luxembourg School for Commerce





**RAPPORT
ANNUEL**

2010

LUXEMBOURG SCHOOL FOR COMMERCE
www.lsc.lu

A photograph of three people in a meeting. In the foreground, a man with dark hair is shown in profile, resting his chin on his hand in a thoughtful pose. He is wearing a grey sweater. Behind him, another man is looking towards the left. To the left, a woman is also looking towards the left. They are all wearing light-colored shirts. A blue banner is overlaid on the image, containing the text 'EXERCICE 2010'.

EXERCICE 2010



“ FAITS SAILLANTS ”

L'ANNÉE 2010 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

- 1. Réforme de la formation professionnelle :
Rentrée 2010 : conseiller en vente, commis de vente, mécanicien d'avions
- 2. Lancement de la formation des tuteurs en entreprises
- 3. Lancement de la formation « Culture du service » pour le DAP (Diplôme d'aptitude professionnelle) conseiller en vente

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- 1. Les nouveautés :
 - Domaine « Marketing et communication »
 - Initiation aux métiers de la communication
 - Marketing Master Class
 - Formation sectorielle « Industrie »
 - Formations organisées en collaboration avec ArcelorMittal
 - Formation professionnelle continue diplômante
 - Bachelor of Arts in « Business Administration » en partenariat avec la FOM Hochschule für Oekonomie und Management
- 2. Confirmation de la démarche « Qualité » : Certification ISO 9001

FORMATION UNIVERSITAIRE

- 1. Master « Entrepreneurship & Innovation »
Lancement avec succès de la 4^e promotion

LA LSC EN CHIFFRES

- **Nombre d'inscrits total : 11446**
 - Formation professionnelle initiale : 1577 contrats, 722 diplômes délivrés (Taux de réussite : 82,23%),
162 participants à la formation culture de service, 202 participants à la formation des tuteurs en entreprises
 - Formation professionnelle continue : Nombre d'inscrits total : 9.438
 - Formation universitaire : 25
- **Heures de formation prestées : 214 000**

DÉTAIL : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

| PILIER | PROGRAMME DE FORMATION | INSCRITS | |
|------------------------|------------------------|-------------|-------------|
| | | 2009 | 2010 |
| FPC certifiante | | | |
| | LSC Entrepreneurship | 874 | 898 |
| | LSC Progress | 3960 | 4372 |
| | LSC Seminars* | 1933 | 1791 |
| | LSC Inhouse | 173 | 235 |
| | LSC Actuel | 2232 | 2112 |
| FPC diplomante | | 0 | 30 |
| TOTAL | | 9171 | 9438 |

*formations réalisées avec OLAP et la Chambre des Métiers

DÉTAIL : FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

> a) Diplômes délivrés

| | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| CATP | 652 | 645 | 642 | 639 | 588 | 569 |
| CITP | 65 | 57 | 60 | 67 | 67 | 89 |
| DT | 5 | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a |
| TOTAL | 722 | 702 | 702 | 706 | 655 | 658 |

> b) Nombre de lauréats par profession en 2010

1. Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP)

→ 333 dans les professions relevant de l'apprentissage commercial :

| | |
|-----|--|
| 118 | vendeurs qualifiés |
| 11 | vendeurs-magasiniers |
| 3 | magasiniers qualifiés |
| 2 | décorateurs-étalagistes |
| 3 | décorateurs-publicitaires |
| 11 | agents de voyage |
| 12 | assistants en pharmacie |
| 173 | employés administratifs et commerciaux |

REMISE CATP / CITP

31 janvier 2010

La LSC en collaboration avec la Chambre des Salariés, a organisé au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg, la cérémonie de remise officielle des CATP (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle) et CITP (Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle)



→ 208 dans les professions techniques relevant de **l'apprentissage industriel** :

| | |
|----|---|
| 43 | mécaniciens industriels et de maintenance |
| 11 | mécaniciens d'usinage |
| 6 | mécaniciens d'avions |
| 4 | serruriers de construction |
| 71 | électroniciens en énergie |
| 20 | électroniciens en communication |
| 8 | gestionnaires qualifiés en logistique |
| 5 | menuisiers-ébénistes |
| 10 | dessinateurs en bâtiment |
| 11 | informaticiens qualifiés |
| 19 | mécatroniciens |

→ 69 dans les professions relevant de **l'apprentissage dans l'hôtellerie et la restauration** :

| | |
|----|-------------------------|
| 12 | hôteliers-restaurateurs |
| 30 | restaurateurs |
| 18 | cuisiniers |
| 9 | serveurs de restaurant |

→ 42 dans les professions relevant de **l'apprentissage socio-éducatif** :

| | |
|----|--------------------|
| 42 | auxiliaires de vie |
|----|--------------------|

2. Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP)

→ 65 candidats ont rempli les conditions d'obtention du CITP :

| | |
|----|------------|
| 40 | vendeurs |
| 17 | cuisiniers |
| 8 | serveurs |

3. Diplôme de technicien (DT)

| | |
|---|----------------------|
| 5 | mécaniciens d'avions |
|---|----------------------|

REMISE CATP / CITP
722 lauréats
se sont vus remettre
leur certificat devant un
parterre de quelque
900 invités.





BILAN 2010



”FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE”

LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE

La LSC constate qu'au cours de l'année 2010, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants tandis que d'un autre côté, un certain nombre de jeunes sont restés sans entreprise formatrice.

Ce phénomène répétitif s'explique aussi bien par le niveau de qualification trop faible des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage que par les effets d'une orientation – scolaire et professionnelle – peu performante à l'heure actuelle. La crise financière et économique subie en 2009 n'a fait qu'amplifier cette tendance.

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 2010, la LSC a participé activement aux travaux des équipes curriculaires. Ces dernières ont élaboré successivement le profil professionnel, le profil de formation et le programme directeur, destinés à alimenter les programmes de formation et les référentiels d'évaluation pour chacune des 28 professions dont la LSC est responsable. Dans ce cadre, la LSC a également émis de nombreux avis, concernant notamment le droit de former un apprenti, la résiliation et la prorogation du contrat d'apprentissage, ainsi que l'apprentissage pour adultes.

En matière d'assurance qualité de la formation professionnelle, la LSC estime qu'elle devra se traduire par une amélioration continue de la qualité de la formation professionnelle et le développement d'une confiance mutuelle dans les différents systèmes de formation professionnelle européens. La réforme de la réglementation du droit de former des apprentis signale un premier changement majeur au niveau de la Formation professionnelle initiale.

Il s'avère que la réforme a été mise en œuvre en septembre 2010 pour certaines formations seulement, c'est-à-dire, le Diplôme de technicien -mécanicien d'avions, le Diplôme d'aptitude professionnelle - mécanicien d'avions, le Diplôme d'aptitude professionnelle - conseiller en vente, ainsi que le Certificat de capacité professionnelle - approvisionneur. Le lancement de ces formations phares correspond tout à fait à la démarche préconisée par la Chambre de Commerce de débiter le nouveau régime par une phase pilote.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, la Luxembourg School for Commerce organise depuis la rentrée 2010-2011 des cours de « Culture du service » qui font partie intégrante de la formation pratique de la profession du conseiller en vente. Ces cours visent à apporter une meilleure qualité à la formation professionnelle dans cette profession.

Les cours se déroulent sur les trois années de la formation. Ils sont principalement axés sur l'accueil client, la communication avec le client externe et interne, ainsi que les différentes techniques de vente. Ces cours visent le développement et l'optimisation d'une relation durable avec le client de plus en plus exigeant et de mieux en mieux informé. La culture du service permet de rapprocher le client et l'entreprise, de mieux connaître le client et de pouvoir anticiper ses besoins.

Les cours sont dispensés par des formateurs professionnels ayant une longue expérience dans la vente, le marketing et la communication. Ils comportent une partie théorique laquelle est complétée par des jeux de rôles confrontant les apprentis à des situations quotidiennes (accueil, vente, réclamations, etc.) en milieu commercial.

Finalement, la LSC souligne que la mise en œuvre de la réforme ne pourra faire ressentir pleinement ses effets positifs que si une réflexion de fond en ce qui concerne le système d'orientation luxembourgeois est menée en parallèle.

FORMATION POUR TUTEURS EN ENTREPRISE

Conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008, l'entreprise-formatrice doit désigner un ou plusieurs tuteurs pour accompagner l'apprenti(e) tout au long de son apprentissage. Le tuteur est responsable de la formation pratique et de l'encadrement pédagogique de l'apprenti ou du stagiaire. Le tuteur en entreprise occupe ainsi un rôle central et privilégié dans la relation avec le lycée technique et la Luxembourg School for Commerce en ce qui concerne le déroulement pratique de l'apprentissage. Dans les petites structures, le patron formateur peut aussi remplir la mission de tuteur.

La LSC a élaboré en 2009 le contenu d'une nouvelle formation pour tuteurs en entreprise. Entre mai et décembre 2010, 10 sessions ont eu lieu au Centre de Formation de la Chambre de Commerce avec 202 personnes inscrites.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le concept de la validation (lancement officiel le 1^{er} mars 2010) doit permettre d'évaluer et de reconnaître une grande diversité de compétences acquises tout au long de la vie dans différents contextes. La diversification de politiques de l'éducation et de la formation dans le cadre du lifelong-learning réclame des voies plus flexibles de certification.

La LSC souligne que les différents contextes dans lesquels l'apprenant a acquis ses connaissances et ses compétences doivent être pris en compte et soutient la démarche proposée qui vise à rendre visible les acquis obtenus en dehors du système formel de formation, et ce, afin d'augmenter l'employabilité et l'inclusion sociale des candidats potentiels.

En 2010, la LSC a participé activement à l'évaluation d'un grand nombre de dossiers de validation sur le fond, notamment dans les domaines suivants :

- Technique générale, division administrative et commerciale
- DT - division administrative et commerciale
- DAP - employé administratif et commercial

LES NOUVELLES FORMATIONS

L'année 2010 a connu la première promotion des DT - mécanicien d'avions avec 5 lauréats. Des travaux préparatoires pour développer la formation du technicien en logistique sont en cours.



“FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE”

LSC ENTREPRENEURSHIP

La création d'une entreprise offre de réelles perspectives professionnelles, sous réserve de maîtriser aussi les techniques de management de base indispensables pour assurer la pérennité d'un projet d'entreprise.

Les formations proposées dans le cadre du programme LSC Entrepreneurship et organisées en vertu du mandat accordé par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, encouragent l'esprit d'entreprise, la création et le développement de l'entreprise. Elles préparent à différentes professions dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et des transports (transporteurs de marchandises et de voyageurs par route dans le domaine national et international), ainsi qu'aux professions de l'immobilier (agent immobilier, administrateur de biens – syndic de copropriété et promoteur immobilier). Par ailleurs, ce programme s'adresse aussi à des porteurs de projet en leur proposant des formations spécifiques pré- et post-crédation d'entreprise.

En 2010, les différentes formations du programme LSC Entrepreneurship ont compté 898 inscriptions :

- Cours pour l'accès à la profession de transporteur : 2 sessions comptant 113 inscriptions
- Cours pour l'accès à la formation de cafetier : 4 sessions comptant 102 inscriptions
- Formation complémentaire : 29 inscriptions
- Cours pour l'accès à la profession de commerçant – Gestion d'entreprise : 8 sessions avec un total de 356 inscriptions
- Cours pour l'accès à la profession de commerçant – Professions de l'immobilier : 5 sessions avec un total de 274 inscriptions
- Séminaire « Business Plan » : 29 inscriptions

REMISE ENTREPRENEURSHIP

Le 15 juillet 2010

318 lauréats ont été reçus aux formations LSC Entrepreneurship qui donnent accès aux professions de cafetiers, de commerçants, de transporteurs de marchandises par route ainsi qu'aux professions de l'immobilier.



LSC PROGRESS

Etant une partie essentielle de l'offre de formation professionnelle continue certifiante de la LSC, le programme LSC Progress répond à des besoins multiples du marché, ceci à travers des formations généralistes et sectorielles.

Les formations généralistes s'adressent à tout genre d'entreprise de l'économie luxembourgeoise souhaitant développer des compétences dans les domaines suivants : gestion d'entreprises, leadership et développement personnel, logistique, droit, fiscalité, sécurité et santé au travail et langues. Ces formations ciblent tant les dirigeants d'entreprise et les salariés que les particuliers et les demandeurs d'emploi.

Le volet des formations généralistes est complété par des formations sectorielles tenant compte des spécificités d'un secteur économique ou d'une branche professionnelle d'un secteur économique. Cet axe de formation couvre les secteurs du commerce, de l'Horeca, de l'industrie et des services.

Le programme LSC Progress apporte donc des solutions adaptées et flexibles par rapport aux demandes des clients, ceci à travers un ensemble de formations structurées et transparentes visant différents niveaux d'expertise et se déclinant en plusieurs types de formation, à savoir cours du soir, cours de jour et cycles de formation modulaires.

La réussite, ainsi que la participation aux formations, est validée par une certification LSC, une partie importante de ces formations étant certifiées sous l'autorité du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

En 2010, la LSC a organisé au total, dans le cadre du programme LSC Progress, 169 formations et enregistré 4.372 inscriptions, soit une augmentation des inscriptions de presque 11% par rapport à l'exercice 2009.

Les formations généralistes représentent avec 149 formations et 3.977 inscrits la plus grande partie du résultat total. La LSC a innové dans ce domaine en 2010, notamment avec le lancement de deux nouveaux cycles modulaires, « Marketing Master Class » et « Global Logistics and Supply Chain Management », et de 4 nouveaux séminaires réalisés en collaboration avec l'Administration des Douanes et des Accises, avec un total de 521 inscriptions enregistrées.

LSC PROGRESS CERTIFICATS

Le 24 juin 2010

Sous l'autorité du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, 342 lauréats se sont vus décerner un certificat de réussite des cours du soir « LSC Progress ».



Dans le cadre des formations sectorielles du programme LSC Progress, 20 formations avec 395 inscriptions ont été organisées en 2010.

Comme en 2009, deux sessions de la « Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire » ont également été organisées en 2010. En tout, 34 personnes étaient inscrites à cette formation sectorielle du domaine des services.

Des formations dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafetiers avec un total de 238 personnes enregistrées, soit 193 inscriptions de plus qu'en 2009, se sont également poursuivies en 2010.

Enfin, pour le domaine de l'immobilier, la LSC a lancé en 2010 la formation « Performance énergétique et énergies renouvelables » à laquelle 24 personnes se sont inscrites.

LSC INHOUSE

Le programme LSC Inhouse, dont l'objectif est de développer des solutions adaptées aux besoins en formation très spécifiques des entreprises, a connu un grand succès.

Sur demande, la LSC a élaboré et organisé 19 formations dans les domaines « Marketing et communication » (2 formations), « Logistique » (1 formation), « Sécurité et Santé au travail » (10 formations), « Langues » (2 formations) et « Horeca » (4 formations). En total 235 personnes ont été certifiées.

L'organisation de ces formations s'est faite en étroite concertation entre le client et le conseiller de la LSC. Pour les entreprises, le grand atout de ce programme est sa flexibilité, comme tous les paramètres relatifs à l'organisation des formations (lieu de formation, jour, horaire) sont déterminés par le client.

LSC SEMINARS

LSC Seminars propose une offre de formations de courte durée dans des domaines diversifiées en collaboration avec la Chambre des Métiers et l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité (OLAP) dans le cadre de la plate-forme commune créée en 2005. Ces séminaires visent les personnes travaillant dans les entreprises, les chefs d'entreprises ou les salariés et cherchent à développer leurs connaissances et compétences.

En 2010 l'offre diversifiée de la plate-forme incluait surtout des nouveautés dans les domaines « Ressources Humaines et Formation » et « Marketing et Commercial ».

Pour cette année 2010, 186 séminaires ont été organisés et 1791 inscriptions enregistrées.

LSC ACTUEL

En dehors de son offre de formations, la LSC a également déployé, avec succès, une offre de conférences et de séances d'information. En veillant à proposer à ses clients des sujets intéressants et d'actualité, elle a créé autour d'elle un réseau de partenaires fiables et expérimentés. Ainsi, la qualité de son programme mais aussi la convivialité des infrastructures de la Chambre de Commerce ont largement assuré la réussite de chacune de ses manifestations.

Durant l'exercice 2010, la LSC a accueilli 2.112 participants dans plus de 30 conférences et séances d'information.

| | |
|------------|--|
| 04/03/2010 | Midis de la conso : Tests d'impairment et continuité d'exploitation |
| 23/03/2010 | Quand les changements psychologiques freinent les évolutions technologiques |
| 13/04/2010 | Service und Dienstleistung – die Garanten für Ihren UnternehmensERFOLG! |
| 26/04/2010 | “Strategische Unternehmensplanung” Methoden und Werkzeuge zur effektiven Geschäftsentwicklung für mittelständische Unternehmen |
| 15/04/2010 | Responsabilité pénale des personnes morales |
| 15/04/2010 | MBA2U |
| 06/05/2010 | 2010 une année de changements : Quels impacts pour la trésorerie d'entreprise ? |
| 27/05/2010 | Sécurité sociale communautaire |
| 08/06/2010 | Midis de la conso : Fusions - Absorptions |
| 09/06/2010 | Les implications pratiques du paquet TVA |
| 21/06/2010 | How did China and India survive the economic crises |
| 06/10/2010 | Organisationsdiagnostik – Strategien mit den passenden Strukturen umsetzen |
| 07/10/2010 | Midis de la conso : Actualités IFRS en matière de consolidation |
| 15/11/2010 | Kundenorientierung als Basisstrategie für den unternehmerischen Erfolg |
| 07/12/2010 | Midis de la conso : Les questions du CFO |
| 09/12/2010 | Actualités et tendances fiscales 2011 |



“FORMATION UNIVERSITAIRE”

En 2009 le partenariat de la Chambre de Commerce avec l'Université du Luxembourg a été renforcé par la création de la Luxembourg Business Academy (LBA) a.s.b.l. Cette structure juridique permettra à la LSC de développer à court terme, de nouveaux projets de formation en matière d'enseignement supérieur.

Au mois de septembre 2010 la LBA a lancé la quatrième session du master en « Entrepreneurship & Innovation ». Cette session connaît un joli succès avec 26 étudiant(e)s inscrit(e)s.



“RECHERCHE ET VEILLE”

L'activité « Recherche et Veille » se concentre sur la veille et l'analyse de l'environnement de l'éducation et de la formation et sur le développement de nouveaux produits.

En 2010, de nombreux nouveaux projets ont été préparés par l'équipe de la LSC.

Ainsi, les travaux de préparation pour de nouvelles formations ont été entamés, à savoir la formation « Connaissances de base des produits » pour le DAP conseiller en vente au niveau de la FPI, ou encore en matière de la FPC le programme e-learning pour la formation pour le travailleur désigné en matière de sécurité et santé au travail.

Au-delà du développement de nouvelles formations, la LSC a aussi travaillé sur des projets favorisant l'intégration des personnes sur le marché de travail, comme par exemple le projet « Fit4Commerce » ou encore l'Observatoire des compétences.



PROMOTION

L'activité « Promotion » de la LSC comprend les volets de la communication et de la commercialisation. D'un côté, il s'agit de sensibiliser à la formation tout au long de la vie et de l'autre, il s'agit de présenter l'offre de formation de la LSC.

Au niveau de la promotion de la formation tout au long de la vie, la LSC soutient des initiatives des partenaires institutionnels tels que l'INFPC. Ainsi des séances d'information relatives aux aides étatiques pour la formation continue ont été organisées en partenariat avec l'INFPC.

En outre, des représentants de la LSC ont participé à des conférences et à des foires informant le grand public sur les possibilités de formation au Luxembourg.

En ce qui concerne la commercialisation et la communication de son offre de formation, la LSC a renforcé les efforts entamés en 2009. Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses nombreux clients et de leur faciliter la navigation, la LSC a développé et restructuré son site Internet www.lsc.lu.

En 2010, le nombre des inscriptions réalisées via le site web www.lsc.lu a connu une nouvelle hausse de sorte que ce dernier est devenu aujourd'hui l'outil de communication de référence.

De plus, l'intérêt marqué pour la newsletter n'a cessé de croître tout au long de 2010 et a avoisiné fin décembre les 5.200 et 4.100 abonnés (elle comptait fin décembre 2009 4100 abonnés).

Autre nouveauté en 2010 : la participation de la LSC à la Foire de Printemps. Le stand commun avec la Chambre de Commerce offrait aux intéressés l'opportunité d'entrer en contact direct avec les collaborateurs de la LSC et de s'informer sur la diversité de services prestés par la LSC.

FOIRE DE PRINTEMPS

Du 1^{er} au 9 mai 2010, la LSC était présente sur la Foire de Printemps. Un stand commun avec la Chambre de Commerce offrait aux visiteurs l'opportunité d'entrer en contact direct avec les collaborateurs de la LSC et de s'informer sur la diversité de services prestés par la LSC.





RELATION ECOLE-ENTREPRISE

Dans le cadre de son activité relation école-entreprise, la LSC œuvre pour un rapprochement du monde de l'éducation et du monde de l'économie. Elle s'adresse à différents publics cibles, à savoir les élèves et étudiants, leurs enseignants, mais aussi les entrepreneurs et leurs employés.

Au sein de cette activité, deux axes de travail peuvent être identifiés. Un axe comprenant la promotion des professions de l'apprentissage dans les écoles, et le second axe pour suivre la sensibilisation à l'économie luxembourgeoise et à l'entrepreneuriat. Pour la mise en œuvre des activités du deuxième axe, la LSC travaille en étroite collaboration avec l'Espace Entreprises et le département Economique de la Chambre de Commerce.

La LSC initie et participe à de nombreux projets. Ainsi, elle assure l'organisation du stand Maison de l'Économie à la Foire de l'Étudiant, elle organise la « Business Week », un projet qui permet aux enseignants d'obtenir un aperçu sur le fonctionnement des entreprises. En outre, elle sensibilise de futurs diplômés universitaires à la vie en entreprise en organisant des rencontres entre étudiants et entreprises.

En 2010 la LSC a organisé et participé à 10 actions :

- Public-cible principal : élèves
 - Présentation des possibilités d'apprentissage à des portes ouvertes : 3
 - Présentation de la Chambre de Commerce à des classes de terminales : 2
 - Organisation stand « Maison de l'Économie » à la Foire de l'Étudiant : 1
 - Sensibilisation à l'entrepreneuriat à travers un concours de dessin : 1
- Public-cible principal : étudiants
 - Organisation du « Business Day » pour les étudiants de l'Université du Luxembourg : 1
 - Organisation du « Welcome Day » pour les étudiants du Master in Entrepreneurship & Innovation : 1
- Public-cible principal : enseignants
- Organisation de la « Business Week » : 1



Dans le cadre de son activité « Conseil », la LSC fournit des conseils aux entreprises et aux particuliers en matière de formation tout au long de la vie (lifelong learning), de l'offre de formation nationale, de l'ingénierie de formation, des mesures d'aides à la formation, et de l'orientation professionnelle.

Actions de conseil :

- actions proactives : visites de lycées, visites d'entreprises, entrevues entreprises, séances d'information
- actions réactives : conseil téléphonique, visites d'entreprises

CONCOURS DESSINS

Le 13 juillet 2010

Afin de sensibiliser les plus jeunes à l'entrepreneuriat, la Chambre de Commerce et la LSC ont lancé un concours de dessins sur le thème de la vie en entreprise.

51 élèves de l'école primaire du Kirchberg ont pu en donner leur vision et les gagnants ont vu leurs œuvres agrandies et accrochées aux panneaux qui décorent la terrasse du restaurant de la Chambre de Commerce.





Au cours de l'année 2010 les projets suivants relatifs à l'enseignement et à la formation ont été avisés :

| | | |
|------------|-----------|---|
| 22.02.2010 | 3538 | Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'organisation 1) du régime de la formation de technicien et 2) du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. |
| 27.04.2010 | PL 3600 | Projet de loi modifiant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. |
| 20.05.2010 | PRG 3603 | Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 19 mai 2009 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise. |
| 26.05.2010 | PRG 3621 | Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. |
| 03.06.2010 | APRG 3627 | Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de 1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Code du Travail ; 2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales. |
| 04.06.2010 | PL 3545 | Projet de loi portant modification de la loi du 11 juillet 1996 portant organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise. |
| 07.06.2010 | PL 3637 | Projet de loi modifiant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. |
| 07.06.2010 | PRG 3638 | Projet de règlement grand-ducal fixant les métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2010/2011. |
| 10.06.2010 | APRG 3648 | Avant-projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture. |
| 24.06.2010 | PRG 3635 | Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités pour accorder et retirer le droit de former un apprenti. |
| 09.07.2010 | PRG 3525 | Projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'apprentissage transfrontalier. |
| 12.07.2010 | PRG 3526 | Projet de règlement grand-ducal relatif à la prorogation et à la résiliation du contrat d'apprentissage. |
| 15.07.2010 | PRG 3660 | Projet de règlement grand-ducal 1. déterminant les métiers et professions sujets à être organisés par le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ; 2. fixant les grilles horaires des classes de 10e des métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2010/2011 ; 3. déterminant les conditions d'admission des élèves du régime préparatoire aux classes du régime professionnel et du cycle inférieur en modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. |
| 23.07.2010 | PRG 3636 | Projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'apprentissage pour adultes. |
| 20.08.2010 | PRG 3677 | Projet de règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle initiale auxquelles les dispositions nouvelles de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle s'appliquent. |
| 25.08.2010 | PRG 3636 | Projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'apprentissage pour adultes. |
| 17.11.2010 | PRG 3715 | Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 5 octobre 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. |
| 29.11.2010 | PL3728 | Projet de loi modifiant 1. la loi modifiée du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement post-primaire ; 2. la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été modifiée. |



OUTLOOK 2011

En 2011, la priorité de la LSC pour son premier axe Formation Professionnelle Initiale sera de veiller à la bonne mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. La LSC suivra l'implémentation et le déroulement du nouveau régime pour toutes les professions représentées par la Chambre de Commerce. En outre, elle encouragera activement et initiera toute action visant l'assurance-qualité de l'apprentissage.

En matière de Formation Professionnelle Continue, la LSC concentrera ses efforts sur la réorganisation de ses domaines de formation selon trois niveaux, à savoir initiation, perfectionnement, expertise. En se fondant sur ce système, l'offre de formation de la LSC tient compte des différents niveaux de connaissances et s'adresse tant aux débutants, qu'aux experts, voire même aux spécialistes dans les différentes matières.

Au-delà de cette réorganisation, la LSC lancera de nouveaux domaines de formation, tels que « Human Capital » et « Economie ».

Par ailleurs, le rapprochement du monde scolaire et du monde économique restera une préoccupation constante de la LSC. Elle travaillera activement avec les autres départements de la Chambre de Commerce pour développer une stratégie commune Relation Ecole-Entreprise. Avec des concepts adaptés aux besoins et niveaux de connaissances des différents public-cibles, la LSC initiera et soutiendra des actions de sensibilisation et d'information à l'économie luxembourgeoise et à la création d'entreprise.

Enfin, la LSC veillera à promouvoir le lifelong-learning auprès des entreprises, des particuliers, des enseignants, des parents et des élèves.

LES ORGANES DE LA LSC

Conseil de gérance

- Fernand Ernster, président / Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
 - Corinne Cahen / Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
 - Marc Jacobs / Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
 - Guy Kerger / Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
 - François Koepf / Hôtellerie, restauration et cafetiers
 - Evie Roos / Industrie, PMI et PME
 - Jean J. Schintgen / Hôtellerie, restauration et cafetiers
 - Anna Felgen Suardi / Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
 - Fouad Rathle / Banques, caisses rurales et autres activités financières
 - Henri Thyges (observateur)
- Pierre Gramagna, directeur général de la Chambre de Commerce

Comité de direction

- Paul Emering, directeur
- Jean Junck, membre du comité de direction
- Roger Thoss, membre du comité de direction

Equipe

- Conseillers en formation
- Gestionnaires administratifs

MAISON DE L'ECONOMIE Les 11 et 12 novembre 2010

Pour la troisième fois consécutive, la Chambre de Commerce et sa LSC, en coopération avec les fédérations et les groupements professionnels, était présente avec son stand Maison de l'Economie à la foire de l'étudiant qui s'est déroulée à LuxExpo au Kirchberg.

